## AVIS ADMINISTRATIFS.

MARINE ET COLONIES.

Le public est prévenu que, le 20 février 1851, à Paris, il sera procédé, au ministère de la marine, dans la salle des adjudications, par voie de soumissions cachetées, à l'adjudiadjudication de la fourniture de cinquante lits en fer pour les hôpitaux de l'île de la Réunion.

Les personnes qui auront l'intention de concourir pourront prendre connaissance du cahier des conditions particulières soit à Paris, au ministère de la marine (direction des colonies, bureau des finances et approvisionnements), soit dans les ports, au bureau des approvisionnements.

## ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

SÉANCE DU SAMEDI 18 JANVIER.

Présidence de M. Dupin.

SOMMAIRE. — Congés. — Suite de la discussion du projet de résolution de la commission nommée en exécution de la décision de l'Assemblée, en date du 10 janvier, pour examine la proposition de M. de Rémisat : MM. d'Adelswænd et Cavaignac. Cloture de la de M. de Remisat: m.M. d'Adeisward et Cavaignac. Clôture de la discussion. — Discussion sur la priorité: MM. Berryer. de Lamartine et Baroche, ministre de l'intérieur. Priorité pour l'amendement de M. Sainte-Beuve. — Discussion de l'amendement : MM. le ministre de l'intérieur, Thiers et Dufaure. Adoption.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal, lu par M. de Heeckeren, l'un des secré-

taires de l'Assemblée, est adopté sans observation.

congés.

Conformément à l'avis de la commission spéciale, des congés sont accordés à MM.

Larrabure, d'un mois, du 23 janvier au 23 février;

De Tocqueville, une prolongation de congé de deux mois, à dater du 16 janvier; Bravard-Veyrières, de quinze jours, à dater du 20 jan-

Le général Magnan, pour mission temporaire.

SUITE DE LA DISCUSSION DU PROJET DE RÉSOLUTION DE LA COMMISSION NOMMÉE EN EXÉCUTION DE LA DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE EN DATE DU 10 JANVIER, POUR EXAMINER LA PROPOSITION DE M. DE RÉMUSAT. (M. LANJUINAIS, RAPPOR-

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de résolution de la commission nommée en exécution de la décision de l'Assemblée, en date du 10 janvier, pour examiner la proposition de M. de Ré-

Il faut tâcher d'en finir aujourd'hui; cela ne peut pas durer éternellement : commençons le plus tôt possible.

J'invite MM. les huissiers à aller prévenir dans la salle des consérences. (Les représentants entrent en grand

L'Assemblée aura remarqué que la proposition qui vient ensuite dans l'ordre du jour est, après celle-ci, la question au rapport de M. Moulin sur la contrainte par corps. Il importe que cette question soit promptement résolue dans l'intérêt de l'Assemblée et du public. (Oui! oui!) Ainsi personne ne dira qu'il n'est pas prèt, car elle est déjà à l'ordre du jour d'aujourd'hui, et elle y sera certainement lundi.

Les députés continuent d'arriver. - Des conversations s'établissent sur tous les bancs. - M. le président réclame plusieurs fois le silence.)

M. LE PRÉSEDENT. Faites donc faire silence, messieurs les huissiers. Vous êtes là assis comme des sénateurs, au lieu de faire vos fonctions. (On rit.)

M. d'Adelswærd a la parole.

(M. d'Adelswærd monte à la tribune. Il attend quelques instants que le silence s'établisse.)

M. LE PRÉSIDENT. Commencez!

M. D'ADELSWERD. Messieurs, M. le président m'engage à commencer; je vous demande votre silence.

M. LE PRÉSEDENT. Je préviens l'Assemblée qu'il y a

déjà huit rédactions différentes quand la discussion générale

M. D'ADELSWEED. Nous avons entendu parler pour les deux monarchies, on a aussi parlé pour l'empire.

M. LE PRÉSIDENT. On a parlé de l'empire. (On rit.) M. D'ADELSWÆRD. On a parlé de l'empire. Je viens parler non pas de la République, mais pour la République. (Très-bien!)

C'est pour la seconde fois, messieurs, que je monte à cette tribune pour la défendre. La première fois, j'avais à lutter contre les violences de la démagogie. (L'orateur se tourne vers la gauche. — Vives réclamations de ce côté.)

M. VALENTIN. Que signifie ce geste, monsieur?
M. D'ADELSWERD. C'est comme cela, monsieur Va-

lentin. M. VALENTIN. Votre geste était inconvenant!

M. D'ADELSWARD. J'y étais, monsieur, et vous n'y éliez pas. Je suis en droit de parler comme je le fais.

Je le répète, messieurs, la première fois que je suis venu défendre la République, j'avais à lutter contre les violences démagogiques. C'était le 12 juin 1848, entre le 15 mai et les fatals

M. FRANCISQUE BOUVET. Le 15 mai n'est pas ici!

M. LE PRÉSIDENT. Heureusement!

M. D'ADELSWERD. Aujourd'hui, j'ai à combattre les ardeurs de la réaction. J'aurai à dire des choses qui déplairont, je le crains, à la majorité de cette Assemblée. Je l'en supplie, qu'elle ne voie que la sincérité de mes intentions. J'espère qu'elle ne fournira pas l'occasion à mon honorable collègue M. de Dampierre de s'écrier, comme le 12 juin, lorsqu'on m'infligeait des rappels à l'ordre réitérés, de s'écrier, dis-je: « Il n'est donc plus permis que de flatter une majoquant à la vérité, il n'est plus permis de la dire! » Voilà ce que M. de Dampierre disait le 12 juin 1848.

Eh bien, je le répète, j'espère que la majorité, aujourd'hui, ne le mettra pas dans le cas de renouveler cette interruption. (Bruits divers.)

M. LE PRÉSIDENT. Au fait! au fait!

M. D'ADELSWEED. J'y arrive.

Le débat, messieurs, est arrivé au point où il devait inévitablement s'élever. Laissant de côté les vaines récriminations, les moyens détournés, on est allé droit au but, on a dit où l'on voulait aller; la question a été posée : République ou monarchie. Il faut une réponse.

Et d'abord constatons qu'avant-hier, pour la première fois, on est venu dire solennellement au pays, du haut de cette tribune, ce que l'on voulait, où l'on tendait; pour la première fois on a parlé en public comme on parlait dans les épands les épanchements intimes; ces aveux jettent une lumière nouvelle sur la situation; ils éclaireront, je l'espère, bien

Mais pourquoi a-t-on tarde à faire ces aveux? Pourquoi avoir laissé à l'écart, pendant plus de dix-huit mois, ce que l'on dit être aujourd'hui la verité? Ah! oui, aujourd'hui vous ètre aujourd'hui la verité? vous êtes sincères, hier vous ne l'étiez pas; aujourd'hui vous agissez publiquement, hier vous manœuvriez dans l'om-bre. (Reale bre. (Réclamations à droite.)

M. DE LA ROCHEJAQUELENN. Je demande la parole. discours de la Conclusion discours de la Conclusion du discours de l'honorable M. Berryer, c'est Vive Henri V! (Non! - Si! si!) Mais, comme on ne peut l'avoir tout de suite, il veut, en attendant, reconstituer la majorité de

Hier l'honorable M. Thiers a été peut-être plus habile, car, après son éloquent discours sa conclusion a été: Vive je ne sais quoi!... (On rit.)

Plusieurs membres. Vous savez bien quoi!

M. CHAPOT. Vive l'Assemblée!

M. D'ADELSWEBD... Mais, en attendant que nous ayons quelque chose, réorganisons le grand parti de l'ordre.

Vous le voyez, messieurs, les conclusions des deux éminents orateurs diffèrent bien sur un point, mais elles sont conformes sur un autre. Tous deux s'écrient et vous disent : Si le grand parti de l'ordre se disloque, la France est

Voyons donc ce qu'est le grand parti de l'ordre, com-ment il s'est formé, sous quel mobile il a agi; jugeons-le par ses actes. Vous en avez entendu hier le plus éloquent panégyrique; on vous a dit toute la longanimité de ce parti, tous les sacrifices qu'il avait du faire dans l'intérêt de l'ordre et de la paix publique; on vous a énuméré les services qu'il avait rendus, enfin les circonstances dans lesquelles il

avait du engager un conflit avec le pouvoir exécutif.

Je ne méconnais pas la vérité de certains faits; mais y est-elle tout entière? Je me demande ensuite, dans les appréciations qui ont été apportées à cette tribune, n'y a-t-il pas quelques erreurs? C'est ce que je vais essayer d'examiner. (Bruit de conversations.)

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs, faites donc silence! Cette discussion sera éternelle si vous ne voulez pas écouter les orateurs.

M. D'ADELEWÆRD. Comment le grand parti de l'orure s'est-il formé?

Je ne veux parler que de ce qui s'est passé dans cette Assemblée, je ne reviens pas sur les attaques, les injures dirigées contre l'assemblée constituante, dont on voulait le congé; cependant ces manœuvres étaient déjà, en grande partie, la conséquence de la mise en exécution d'un plan concerté par certains hommes.

On ne voulait pas de l'assemblée constituante parce qu'elle était républicaine.

Je passe là-dessus.

Je ne reviendrai pas non plus sur les faits qui ont précédé l'élection du 10 décembre. Cependant, dans ces élections, ces mêmes hommes, en vertu du même plan, ont patronné la candidature de M. Louis Napoléon. Le motif de leurs préférences, M. Thiers vous le disait à son point de vue, je vais vous le dire au mien : ils ont préféré l'un des candidats à l'autre, parce que l'un voulait dire république, parce que l'autre voulait dire monarchie; parce que l'un aurait fondé la République, parce qu'ils espéraient que l'autre ne la fonderait pas ; parce que l'un était un obstacle à leurs de sseins, tandis qu'ils espéraient que l'autre les servirait.

Ce que je viens de dire sussit déjà pour prouver qu'avant notre réunion les partis monarchiques étaient déjà organisés et manœuvraient activement, sans cependant se dé-

J'arrive au jour où nous nous sommes réunis; si mes souvenirs me servent bien, voici ce que je j'entendais dire par presque tout le monde: Nous sommes ici pour maintenir la constitution; c'est l'ancre de salut, il faut s'y tenir unis.

Est-ce vrai?

Ce langage, malheureusement, a bientôt changé; et cette constitution dont on parlait, en arrivant, avec un certain respect, n'a pas tardé d'être en but aux sarcasmes les plus violents.

Messieurs, les partis s'étaient formés, ils avaient divisé l'Assemblée : Or, en exaltant le culte des souvenirs pour diviser, prenaient-ils le rôle que leur assignait hier M. Thiers? caient-ils à des sympathies dans un but de salut commun? Non, certes, ils faisaient le contraire, ils préféraient leur parti à leur patrie! Je le répète, les partis s'étaient formés, et notez-le bien,

e n'en excepte aucun, ils étaient trois pour la monarchie : la branche aînée, la branche cadette, et l'Elysée

A l'état d'isolement, que pouvaient-ils faire? Rien. Aussi les voyons-nous bientôt se réunir et former ce qu'en a appelé le grand parti de l'ordre. Voilà, à mon point de vue, la vérité sur la formation de

ce genre de parti.

Sous quel mobile a-t-il agi? Voyons ses actes.

L'union de tous les partis s'était-elle faite pour servir la République, comme on nous le disait hier? Non, certes ; chacun d'eux, a son point de vue, n'avait qu'un but, celui de préparer l'avenir pour son parti. Cette union ne fut donc pas un concert pour soutenir nos institutions, mais bien une coalition contre elles! Voilà encore, selon moi, la

Les fruits ne se font pas longtemps attendre : bientôt on a vu dans tout le pays crier haro sur la République; les manœuvres des partis tolérées partout; une répression énergique contre tout ce qui pouvait développer le sentiment républicain; le cri de Vive la République! traité de séditieux, et presque interdit; les républicains de toutes sortes, même les plus modérés, impitoyablement traités de socialistes, rouges, utopistes; le dirai-je? entin, dans cette enceinte même, où l'on ne devrait jamais oublier que la loi est la loi, que, par cela seul, elle commande le respect, on ne se cachait plus, et l'on disait partout, excepte à la tribune, qu'il était temps d'en finir avec la République et la consti tution Marrast!

Voilà le concours loyal que vous apportiez à la République, celui que vous nous aviez promis déjà, celui que vous nous promettiez hier.

Ah! monsieur Thiers, j'aime mieux un adversaire franc, qui me dit en face qu'il me déteste, qu'un ami douteux qui me sourit avec grace lorsqu'il passe devant moi, et qui m'attaque par dernière!

Les lois que nous avons faites, messieurs, se ressentent de ces fruits amers; je n'en désigne aucune, elles sont vo-tées, je les respecte : cependant, il me sera bien permis de dire qu'il en est une surtout qui prouve jusqu'où l'on a poussé l'audace pour porter atteinte au Gouvernement républicain dans son essence même : le suffrage universel.

Messieurs, l'union de la majorité, ou plutôt la coalition monarchique a duré aussi longtemps que les partis sont restés loyaux vis-à-vis les uns des autres. Cela devait être, ils avaient un interêt commun à ébranler; chacun d'eux préparait la place, espérant s'y mettre. Mais du jour où l'un d'eux, celui qui justement a le pouvoir en main, est sorti de la neutralité, incité peut-être par les agitations des autres; de ce jour, messieurs, l'union s'est rompue, la coalition s'est brisée, le grand parti dit de l'ordre était dissous.

Voilà, à mon sens, la verité sur la division actuelle de la

majorité.

Or, messieurs, que vous propose-t-on de faire aujour-d'hui? De reconstituer cette coalition; voilà où tendent les discours des deux grands orateurs qui se sont fait entendre ces jours derniers; on vous propose de la reconstituer, à l'exclusion cependant d'un des partis, qui serait immolé, pour sceller l'union des deux autres.

Voilà ce qu'on vous propose.

Eh bien, messieurs, que devons-nous faire? Ce que nous eussions du faire au premier jour de notre

réunion : fuir les intrigues des partis, laisser au fond de nos cœurs nos légitimes affections, et nous grouper, sincèrement et sans arrière-pensée, comme le disait M. Thiers, sur le terrain qui nous divise le moins, sur le terrain de la République!

Je l'ai dit en commençant, messieurs, la question est po-

sée: République ou monarchie!

Il faut se prononcer!

Pour mon compte, je n'éprouve aucun embarras, je le dis, je veux la République!

Laquelle?

Est-elle possible? Voilà les deux questions que vous êtes en droit de me faire; j'y réponds.

La République sans violences, celle qui assurera l'ordre par la loi, le progrès par la liberté; celle qui, malgré les divisions profondes qui déchirent le sein de mon pays, pourra nous abriter tous!

Est-elle possible? Oui, elle est possible; je dis plus, elle seule peut nous garer des catastrophes auxquelles les hommes qui ont la rétention de préparer l'avenir nous conduiraient infailliblement

On nous dit, messieurs, que nos institutions sont mauvaises, qu'elles sont précaires; que la constitution assigne un rendez-vous prochain et fatal à tous les partis; qu'à ce moment, il faudra bien changer ces institutions et revenir à la stabilité, qui ne peut se rencontrer que dans un pou-voir monarchique solidement constitué! Voilà ce qu'on dit; et l'on agit en conséquence ouvertement depuis hier, dans l'ombre depuis dix-huit mois!

Les hommes qui agissent ainsi comprennent-ils bien leurs

devoirs comme citoyens, comme Français? Je respecte les sympathies, les affections qui se trouvent

au fond des cœurs; mais il y a un sentiment qui doit les dominer toutes, c'est celui de l'intérêt public, celui qui a pour principe l'amour de son pays! Eh bien, je vous le demande, à vous, qui cedez à l'en-

traînement de l'esprit de parti, qui croyez avec conviction et sincérité que la royauté seule assurera le bonheur et la prospérité de notre pays, je vous le demande, quelle sera cette royauté?

Sera-ce une monarchie légitime? Sera-ce une monarchie comme celle de 1830?

Sera-ce l'empire? Sera-ce un composé de tout cela? Mais il faut nous le dire; et avant de détruire ce qui existe, il faut savoir ce qu'on mettra à la place. Dites-le

donc; autrement je vous reprocherai de sacrisser le présent à un avenir incertain, chimérique.

On nous dit: Mais les partis existent, ils sont sur pied, la République ne saurait les empêcher d'être!

Je vous demande, à mon tour, quelle monarchie aura la privilège de les absorber tous, et de rallier, comme par une inspiration divine, toutes les consciences? Il n'y en a pas; et, quoi que vous fassiez, si vous en établissez une, elle aura contre elle celles qui ne seront pas debout.

Quelle que soit donc la forme des institutions, il faudra subir les embarras que causent les partis.

Ces embarras ont conduit en peu d'années deux monarchies à leur chûte. Voyons ce qui s'est passé sous la Répu-

blique, qui ne compte pas encore trois années de durée. Et d'abord, constatons-le, à l'heure qu'il est, en présence du danger, nous voyons tous les partis en déroute se replier et s'abriter vers elle, déclarer qu'elle seule est possible en attendant mieux.

Mais remontons plus haut.

Au lendemain du 24 Février, lorsque tous les esprits incertains cherchaient avec anxiété une lueur d'espérance, alors, chacun sacrifiant, comme je le disais tout à l'heure, ses sympathies personnelles dans un grand but commun, celui de sauver la société, chacun, dis-je, se groupait autour d'un faisceau commun : il n'y avait qu'un drapeau ; tous les hommes, sans acception de parti, s'y ralliaient sans arrièrepensée, tous les partis s'y trouvaient abrités, y vivaient en bonne intelligence; ce drapeau, c'était le drapeau de la France, le drapeau de la République: ce n'était pas le drapeau d'un parti.

Aussi, quels prodiges d'union alors, et qui perdra jamais le souvenir de cet élan magnifique de la France tout entière, se contractant en quelque sorte sur elle-même pour étouffer dans son sein l'infime minorité qui avait osé entreprendre la

sacrilége insurrection de juin. Il n'y avait qu'une opinion; tout le monde au moins semblait s'y être rallié; tout le monde voulait la République, et cette union donnait à la société le sentiment de sa puis-

sance et de sa force. On vous a dit, messieurs, que le rétablissement de la sécurité en France datait du jour de la promulgation de la

loi électorale. Non, messieurs, il n'en est point ainsi. L'ordre et la sécurité datent du jour que je vous rap-pelle; ce jour-là la société s'est sentie maîtresse d'elle-mème, de ce jour-là elle a repris confiance.

Qu'il me soit permis de le dire en passant, car ensia nous sommes au jour des confessions générales; mais il m'a semdé trouver cà et là dans le discours de M. Thiers des appels faits aux intérets matériels, très-habiles sans doute, mais qui me rappelaient des tendances qui ont été bien funestes à la dernière monarchie.

Je reviens au mois de juin 1848; je vous disais comment ce jour la nation avait triomphé par son union établie sur des bases sincères.

Quel grand exemple, messieurs! quel puissant enseigne-ment! et combien il semble méconnu! Il prouve que la thèse que je soutiens est la seule vraie, la seule logique, et qu'en dehors de la République il ne saurait y avoir que division, lutte et guerre civile.

Je vous le demande, est-ce là l'avenir que vous voulez préparer à votre pays? Mais suivons l'exemple que j'ai pris; il est instructif.

Après les journées de juin, la sécurité rentre dans les esprits, et, chose fatale, avec la sécurité la division y entre aussi.

On déserte le drapeau à l'ombre duquel on a trouvé le salut commun. Il en apparaît d'autres cà et là; on se divise à leur suite, et la division, en affaiblissant, met de nouveau la société en péril. Nous en sommes là; on ne s'est pas encore attaqué. Dieu

veuille que la lutte ne commence pas ! Il est temps encore de la prevenir; j'ai l'espoir que les hommes auront la sagesse de sacrifier l'esprit de parti au salut commun.

Placé en présence de quatre ou cinq partis, dont pas un n'est assez fort pour dominer tous les autres, mon pays ne peut avoir qu'un gouvernement commun à tous, qui sera fort par le concours de tous, comme en juin 1848, qui sera faible, très-faible, comme à present, par la division, par le défaut de sincérité. Or ce gouvernement commun à tous, que peut-il être, sinon une république?

Des partis, il n'y en a malheureusement que trop, je les tiens tous pour aussi dangereux l'un que l'autre; mais, enfin, à l'ombre de quel drapeau pourront-ils vivre le plus unis? N'est-ce pas sous celui de la République?

Tant que les honnêtes gens de tous les partis, sacrissant leurs sympathies personnelles à l'intérêt public, sauront se

tenir unis pour la défense de nos institutions, ils seront forts, ils pourront, en dehors des discussions politiques, gouverner avec sagesse. Mais du jour où, méconnaissant leurs devoirs, ils céderont à l'entraînement de l'esprit de parti, ils compromettront la sécurité publique.

Le salut est dans la constitution, il n'est pas ailleurs : déclarez-vous prêts à la défendre, donnez cet enseignement au pays; par là vous lui montrerez où est sa force.

Qu'importe où sont les conspirateurs, s'il y en a; qu'ils se trouvent à l'Elysée ou à Claremont, dans les clubs ou à Wiesbaden; qu'importe!

Ce qui importe, c'est de les atteindre. Ce qui importe, c'est que le pays sache s'il y a dans cette enceinte une majorité décidée à les démasquer et à leur infliger un juste châtiment. Voilà ce qui importe, voilà ce qu'il faut que le pays

Ce qui importe, c'est moins de reconstituer la majorité qui s'est dite grand parti de l'ordre, que d'en trouver une autre résolue à marcher d'accord avec les principes de nos

Déclarez-le donc sans détour: votre attitude nette et loyale obligera vos adversaires à une même loyauté; sortira le pays de sa situation de doutes et d'incertitudes ; ralliera l'opinion publique sur un principe vrai ; rétablira l'ordre compromis, la confiance ébranlée.

Voilà comment je comprends notre devoir, voilà où est notre action légitime.

Ceci m'amène, messieurs, à dire quelques mots au sujet de la résolution qui vous est proposée :

D'après le rapport de votre commission, d'après les dis-

cours que nous avons entendus, d'après les proportions acquises au débat, proportions qu'il devait prendre et en vue desquelles j'avais signé ma résolution, vous ne pouvez pas, à mon sens, voter la résolution de votre commission.

Elle dit trop ou trop peu.
Elle dit trop, si vous ne voulez atteindre que le ministère, et donner un nouveau témoignage de notre reconnais-sance aux services rendus par M. le général Changarnier; car, avec le ministère, vous atteignez M. le Président de la République; et vos félicitations réitérées à M. le général Changarnier donnent à la mesure un caractère agressif qui ne peut que perpétuer un déplorable conflit entre les deux pouvoirs.

La résolution dit trop peu, si au fond de vos consciences vous tenez pour certaine l'existence d'un complot impéria-liste, qui vous serait révélé par la série des faits que l'on a énoncés devant vous : dans ce cas, ce n'est pas une résolution que vous auriez à prendre, votre devoir vous serait tracé par la constitution, vous auriez à mettre en accusation le Président et son ministère.

Je n'accepte ni l'une ni l'autre de ces alternatives, parce que la première serait un acte de faiblesse, parce que les

circonstances ne commandent pas la seconde. Je crois l'avoir suffisamment prouvé, la situation dans laquelle nous sommes ne résulte pas seulement des faits que l'on impute à un parti, d'autres ont concouru à la faire; et, à ces hommes qui pouvaient dire hier que le ministère avait deux faces, le ministère ne pourrait-il pas répondre qu'eux aussi en avaient deux?

A cse hommes qui reprochent à l'Elysée une tendance à montrer peu de foi dans nos institutions, l'Elysée ne peut-il pas répondre qu'eux aussi, à un autre point de vue, pro-fessent les mêmes doctrines?

Ah! messieurs, ce ne sont pas les institutions, je le répète, qui manquent, mais bien des hommes qui veuillent sincèrement les rendre utiles.

Voilà où est le mal, voilà où il faut apporter le remède. Cessons donc de récriminer les uns contre les autres; car des torts il y en a de part et d'autre; les récriminations, loin de nous grandir, nous amoindriraient, et les pouvoirs publics n'ont qu'à y perdre tous deux.

Il faut que de cette discussion il sorte une solution; il faut que de la vérité il sorte un gouvernement vrai.

Dépouillant les vieilles traditions monarchiques, invoquant le patriotisme des hommes qui aiment mieux leur pays que leur parti, je les convie sur le terrain de ma résolution; elle répond : Vive la République ! à la question qui a été posée. Elle me paraît de nature à mettre fin, honorablement, pour les deux pouvoirs, à un conslit que nous déplorons tous; elle permet à ces deux pouvoirs de marcher ensemble dans une politique nouvelle, par laquelle le Président et l'Assemblée peuvent encore marcher unis.

C'est vers cette politique nouvelle qu'ils doivent tendre tous deux. Je demande à l'Assemblée de vouloir bien accorder la

priorité à ma résolution.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le général Cavaignac. (Mouvement d'attention.)

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC. Messieurs, j'apporte à mon tour à cette tribune l'explication et la justification, je l'espère, de l'attitude et de la résolution prises au sein de la commission par trois des membres qui la composent.

Je dois le dire tout d'abord, messieurs, lorsque, dans les premiers jours, le bon accord qui avait existé entre la ma-jorité et le ministère parut sur le point de se rompre, lorsque fut portée à cette tribune la proposition de l'honorable M. de Rémusat, quelques-uns de mes honorables amis me firent l'honneur de m'interroger sur les dispositions que cette proposition faisait naître en moi. Je leur répondis alors, ainsi que je l'ai dit au sein du bureau dont je fais partie, que j'accueillais cette disposition nouvelle avec un sentiment de réserve; j'ai même dit avec un sentiment de froideur. Et en effet, messieurs, à cette époque et à ce moment, quelle était, je ne dirai pas ma position, mais notre position, ceux qui partageront mon opinion étant ceux au nom desquels je parle, quelle était notre position à l'égard du Gouvernement, à l'égard de la majorité de cette Assemblée? C'était, on le sait, l'attitude d'une opposition très-décidée.

Assurément, nous n'avions pas lieu de nous réjouir du bon accord qui existait entre la majorité et le pouvoir. Il est dans le droit de toutes les minorités, et je ne suis pas le premier qui le dise dans une assemblée, il est de leur droit de déclarer que ce bon accord leur paraît une chose mauvaise. A ce titre, et on peut se le rappeler, je n'ai jamais à cette tribune apporté l'expression d'une satisfaction de commande au sujet de ce bon accord. Il nous était mauvais, parce que, selon nous, il a produit des choses mauvaises.

Quelles que fussent notre opinion sur ce fait et les conséquences de cette bonne entente, je vous avoue qu'en ce qui me concerne j'ai été loin de me réjouir au moment où je l'ai vue sur le point de disparaître, et, sous la réserve d'expliquer ce mot, j'ai vu commencer cette lutte avec regret.

En effet, et ceci est un argument d'opposition, vous allez le comprendre, ce dissentiment devait conduire à l'une ou l'autre de ces deux choses :

Ou bien à un rapprochement entre le ministère et la majorité, et l'on ne s'étonnera pas si je dis que nous savons par l'expérience du passé ce que les rapprochements de cette nature coûtent à nos opinions;
Ou bien cette lutte ne devait pas se terminer par un rap-

prochement; elle devait se prolonger, elle devait avoir une

conséquence, et, sans forcer la signification du mot, il devait y avoir un vainqueur.

Eh bien, je le dis, et j'ai le droit de le dire, en examinant tous les faits qui se sont produits, toutes les paroles qui ont été prononcées, depuis les revues militaires jusqu'au discours prononce avant-hier par l'honorable M. Berryer, quel que fût ce vainqueur, nous avions le droit de nous inquieter sérieusement de l'usage qui pourrait être fait de cette victoire. C'est pour cela que, je le répète, je ne me suis pas rejoui de cette lutte.

Ainsi que je l'ai dit dès le début, et comme je suis autorisé à le dire encore, je ne sais pas à quelles idées, à quels principes elle profitera; ce que je puis dire, c'est qu'elle n'a été engagée ni au nom de nos idées, ni au nom de nos

J'ai cru, messieurs, ces observations préliminaires nécessaires; elles expliquent à l'Assemblée, très-sincèrement, ma

disposition personnelle, au moins.

La rupture du bon accord entre la majorité et le Gouvernement nous plaçait donc, je l'ai dit aussi, en présence de deux adversaires. Le choix était et est encore très-délicat. Placés dans cette alternative, nous avons senti se ranimer en nous, car nous avons dù procéder à un examen, nous avons senti se ranimer en nous le souvenir de ce que je puis appeler nos justes griefs. (Légères rumeurs à droite.) Et en ce qui concerne d'abord le Gouvernement, ils sont nombreux. La plupart de ceux que vous avez articulés vous-mêmes sont les nôtres aussi, et depuis longtemps, mais nous en avons d'autres. Je ne veux pas repasser par l'histoire de ces deux dernières années; je ne veux pas trop m'appesantir sur ce motif sérieux, cependant, d'inquiétude et de mésiance. Mais il est avéré pour nous qu'au sein de l'administration, dans le choix du personnel, s'il est, je ne dirai pas un crime, mais s'il est un motif de repoussement et d'exclusion, c'est, je ne dirai pas d'avouer, mais seulement de laisser soupconner une affection, une confiance, un dévouement quelconque aux opinions républicaines. (Sur les bancs inférieurs de la gauche. Très-bien! très-bien!) S'il est un motif et un titre de faveur pour beaucoup, c'est d'invoquer en toute circonstance leur aversion, leur dédain pour ce qui a droit à notre affection et à notre respect.

gauche. C'est vrai! c'est vrai!

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC. Je ne veux pas parler de beaucoup d'autres choses. Eh! mon Dieu, si j'arrivais à des actes plus significatifs, je parlerais des lois que nous avons combattues; je parlerais de la loi d'instruction publique; je parlerais, et celle-là suffirait pour justifier ce que dans le sein du bureau et ce qu'ici j'ai appelé et j'appelle un motif d'inconciliable hostilité, je veux parler de la loi du 31 mai.

Il y a quelque chose, je ne dirai pas de plus grave, mais qui se présente d'une manière plus incisive encore à notre souvenir; il y a quelque chose de votre part, messieurs les ministres, qui nous a profondément blessés, profondément et gratuitement blessés : vous êtes venus un jour à cette tribune, sans y être provoques par nous, vous êtes venus nous déclarer que cette révolution qui, de vous et de quelques autres, a fait quelque chose, vous êtes venus déclarer que c'était une catastrophe. (Marques d'approbation à gauche.)

Eh bien, je vous le dis, comme acte de Gouvernement, ce n'est peut-être pas là ce que je vous reprocherai au prechef, mais c'est là ce qui nous a blessés de la manière la

plus inguérissable.

A gauche. C'est vrai! — Très-bien!

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC. Ce jour-là, je dois le dire, la majorité n'a pas été juste pour nous, qu'elle me permette de le lui dire.

A gauche. C'est vrai! c'est vrai!

M. CAVARGNAC. ... Elle ne nous a pas laissé le temps de répondre. Mais le moment de la réparation est venu. Lorsque vous montâtes à la tribune pour adresser à la révolution, je ne veux pas dire cette insulte; mais ce reproche, je ne sais pas si vous exprimiez le sentiment de la veille; mais, ce que je puis dire, c'est qu'assurément vous aviez la pensée que vous répondiez aussi aux sentiments et aux désirs de plusieurs. (Murmures d'assentiment à gauche.)

Eh bien, et ceci est notre réparation, quelques mois plus tard, il y a huit jours, nous vous avons vus, vous, à cette même tribune, courbés sous le poids de l'hostilité et du dédain de cette Assemblée. (Approbation à gauche. - Très-

Voilà, messieurs, ce que nous nous sommes rappelé, ce qu'il a été impossible que nous ne nous rappelions pas, quand nous avons été appelés, par une circonstance qui n'était pas la nôtre, à choisir, je le répète, entre deux adversaires. Eh bien, en pensant à ce que je viens de dire, quand nous sommes rentrés au sein de cette Assemblée, quand ces débats se sont ouverts, et après avoir entendu le discours de l'honorable M. Jules de Lasteyrie, s'il avait fallu passer à la délibération, j'aurais, en ce qui me concerne, je n'ai le droit de parler au nom de personne ni d'engager personne, j'aurais voté l'amendement de l'honorable M. Sainte-Beuve; je l'aurais fait sans venir discuter à cette tribune, je l'aurais fait silencieusement. Mais aujourd'hui la situation n'est plus la même; cet amendement, je l'accepte encore, je le déclare, parce qu'il rend ma pensée, la pensée que je veux exprimer. Mais il y a deux discours auxquels je n'afficherai pas la prétention de répondre, et qui, cependant, provoquent de ma part quelques observations. .Marques d'attention.)

Messieurs, nous avons entendu un orateur illustre, l'honorable M. Berryer. Dans son discours, il y a deux choses auxquelles je dois faire une réponse catégorique: il a, je dois le dire, blessé notre sentiment, notre conviction la plus

Je disais et je devais dire que, dans le discours de l'honorable M. Berryer, il y a quelque chose qui a blessé profondément notre sentiment, nos convictions les plus intimes. Je n'en dis pas plus; cependant je dois dire ce que c'est. Je n'en dis pas plus, parce que, si je suis en position de déclarer que, pas plus que l'honorable M. Berryer je n'ai à me préoccuper de ce qui pourrait blesser le sentiment de son parti, il y a cependant dans ce parti des hommes que j'aime, que j'estime...

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Ils vous le rendent bien!

M. LE GÉNÉBAL CAVAIGNAC. ... Et que je ne voudrais pas gratuitement blesser à mon tour. (Marques d'adhésion.) Mais enfin voilà ce qui nous a blessés: c'était de venir déclarer à cette tribune qu'il y avait quelque part un homme, un prince dont la seule apparition sur le sol de la patrie faisait à l'instant même disparaître la souveraineté nationale... (Vive approbation mêlée de réclamations.)

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Il n'a pas dit cela! il n'a pas dit cela!

Voix diverses. Si! si! - Non! non! (Vive agitation.) M. TRIPIEB DE LOZÉ. Ce que dit l'honorable général Cavaignac est plus absolu; ce n'est pas tout à fait cela! (Si! si! c'est cela!)

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. L'appel au peuple ne dit pas cela, mais M. Berryer l'a dit. M. LE GÉNÉBAL CAVAIGNAC. C'est ainsi que je

l'ai compris, c'est ainsi que beaucoup l'ont compris comme M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. C'est une erreur!

M. LE GÉNÉBAL CAVAIGNAC. Eh bien, le sand l'exprime en m. de dénégation que j'apporte, je l'exprime en mon de dénégation que paperson comme moi le discour

l'honorable M. Berryer.

Il y a autre chose, il y a une chose sur laquelle le ti m'expliquer de suite: c'est cette pensée qui n'est les velle, mais qui ne s'est jamais formulée d'une manière à marchone. explicite; c'est cette pensée que nous marchons explicite; c'est cere poi il sera permis de remettre reconter l'éconter l'éc question. (Agitation. - Ecoutez! écoutez!)

Messieurs, cette théorie, nous ne saurions Pag (Vif assentiment à gauche. — Réclamations sur bancs.)

M. CANET. Jamais nous ne l'accepterons. M. DE GRESLAN. C'est cependant le droit

A droite. C'est la souveraineté nationale!

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC. Messieurs, 705 mations ne m'apprennent rien; je savais parfaitement rien; je savais mations ne mappientes pas d'accord; c'est pour cela que je mous n'étions pas d'accord; c'est pour cela que je mous ne sauriage n'est pour cela que je mous ne sauriage n'est pour cela que je mous ne sauriage n'est pour cela que je mous n'est pour cela que dire. Eh bien, cette théorie, nous ne saurions l'accept Eh! mon Dieu, rappelez-vous le temps des deux monar et ne vous hâtez pas de m'interrompre, écoulez-moi juste bout. Est-ce que vous auriez permis que l'on vint conte le principe de votre gouvernement? (Légère agitation à dre le principe de votre gouvernement et le principe de votre gou le principe de voire gour vous allez me dire : La charte de Attendez! je sais ce que vous allez me dire : La charte de la Attendez! je sais te que vous attende la constitution admet sa révision. Est-ce que de de de la constitution admet sa révision. Est-ce que unicz permis qu'on révoquât en doute ou qu'on disqual auriez permis qu'on révoquât en doute ou qu'on disqual la constitution de la constitut principe de votre gouvernement? Vous ne le permette et vous aviez grande raison de ne pas le permettre, au permettre qu'en disente et vous aviez grande raison de ne pas le permettre, au permettre qu'en disente de la contraction que tout gouvernement qui permettra qu'on discule principe est un gouvernement tué, mort. (Oh! oh! clamations à droite. — Mouvement protongé.)

Mations a divide. 3. The Principe est m et juste?

JUSTE: M. LE GÉNÉBAL CAVARGNAC. Je dis que vous me raison et que nous avons raison à notre tour.

Maintenant, il y a une objection que je ne veux ma pas vous laisser le soin de produire. Je vais y répondre, Vous allez me dire: La constitution a prevu qu'elle poprait être revisée. Eh bien, messieurs, voici ce que nouspa sons à ce sujet : C'est que la constitution n'a inventent souveraineté nationale, ni le vote universel. (Vive approb

tion et quelques applaudissements à gauche.) A gauche. C'est l'essentiel!

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC. Elle ne les a paris ventés, vous ne les avez pas inventés, et personne apri nous n'a le droit de les faire disparaître. (Nouvelle adhesia gauche.) Voilà notre théorie; je sais qu'elle est discuie je ne dis pas discutable, je sais qu'elle est discute: de pour cela que je vous l'apporte. Voici, dans ce qui a étét par l'honorable M. Berryer, les deux choses auxquelle jiprouvais le besoin de répondre.

Nous avons entendu aussi un homme éminent auque personne, sans un sentiment naturel d'inquietude, ne vier répondre. J'éprouve, je l'avoue très-sincèrement, ce seniment très-naturel, je ne dis pas d'inquiétude pour moi, mis d'inquiétude pour les idées que j'apporte et que je nes soutenir; j'ai peur de les mal soutenir. (Mouvement - Parlez! parlez!)

L'honorable M. Thiers a dit hier des choses qui nous ou fait un très-grand plaisir, dont nous le remercions; m qui, nouveaux dans la vie politique, avons, depuis troisan appris beaucoup de choses que nous ne savions pas; non nous réjouissons, nous sommes heureux d'apprendre qu'il a toujours de l'expérience à acquérir pour les hommes le plus éminents, les plus vieillis dans la pratique des affairs. Nous avons été heureux d'entendre celui qui avait été, dois le dire, un de nos plus généreux, un de nos plus habiles, mais assurément un de nos plus ardents adversairs (4, quand je dis nous, ce n'est pas de moi que je parle; je ni qu'à remercier l'honorable M. Thiers de la manière don il bien voulu s'occuper de moi, toutes les fois qu'il a été ament le faire), nous nous sommes réjouis de ses paroles; nous mon sommes réjouis d'apprendre, de lui entendre dire que salus raison, que sa puissante intelligence commençait, il a dit s'humilier, je n'ose pas répéter ce terme, mais ensin ou mençait à discuter avec la République.

Il y a autre chose cependant qui nous manque; il ne m a encore parlé que de ses doutes; il nous a dit que le pe faisait une expérience. Eh bien, messieurs, je ne crois pe que, lorsqu'on est possédé, comme nous tous, du besoin rendre à ce pays sa tranquillité, sa prospérité matérielle comme sa prospérité intellectuelle, qui n'est pas moins dispensable; lorsqu'on est possede du besoin, non pas maintenir, cela, messieurs, je le sais, est chose facile, mist assurer, ce qui n'est pas aussi facile, d'y assurer ordre; car maintenir, c'est le présent; assurer, c'est présent et l'avenir; (A gauche. Très-bien! très-bien! quand on est possédé de ce besoin, quand surtout, apre opposition énergique, après des protestations souveil de rendre à quand le doute arrive, est-ce un bon more de rendre à company de rendre à compan de rendre à ce pays-ci sa sécurité, sa tranquillité, d'aller ses esperances, que de ne lui parler jamais que de goute nement précaire, de gouvernement transitoire, que de expérience qui se fait? (A gauche. Très-bien! très-bien! J'avoue, messieurs, que je ne tiens pas à la vie civile des intérêts matériels.

des intérêts matériels très-grands; je ne possède riell, ri que mon épée; mais enfin, si je tenais à la vie civile des intérêts sérieux, je ne me rassurerais jamais par que pensée que les hommes les plus haut placés, les hommes plus éclairés, les hommes les plus haut placés, les hommes les plus les plu plus éclairés, les hommes les mieux faits pour sonder les tuation d'un pays dans toutes ses profondeurs, ne voient tout ce qui se passe qu'une expérience. (A gauche. se bien !)

bien!) Eh bien, voilà, tout en tenant compte à l'hom pour nous qu'il l'a faite; tout en lui tenant comple, l'intérêt du pays, de cette déclaration généreuse, logie, le doute était a le doute de le doute était a le doute était a le doute était a le doute de le doute le doute était arrivé, nous disons que ce pays-ci paur sécurité, n'aura de repos que lorsque ceux qui veulent fendre, pratiques et a repos que lorsque ceux qui veulent fendre, pratiques et a repos que lorsque ceux qui veulent fendre. fendre, pratiquer et fonder ce Gouvernement-ci, rientique, comme vers d'ire. dire, comme vous disiez du vôtre, qu'il est éternel probation à gaughe de la comme vous disiez du vôtre, qu'il est éternel probation à gaughe de la comme de la co

Ces questions de durée, messieurs, sont mauvaiss i probation à gauche.) battre. Nous ne les débattons pas; nous sommes, par viction, par affection, et aussi, à défaut de tout cellogique, dévoués au Court de logique. logique, dévoués au Gouvernement républicain, et nout fectons rien, nous ne faisons que notre devoir, nous strict devoir que notre devoir, rous strict devoir, quand nous disons ici que nous rome seule condition de nous disons ici que nous rome seule condition de nous disons ici que nous rome le nous rome seule condition de prospérité, de bonheur, l'éternélé dition de bonheur du pays. (Nouvelle et vive approble gauche.)

Je disais, messieurs, que les deux discours, je per pas auxquels j'ai essayé de répondre, mais qui ont de ma part de courtes de répondre, mais que ou discours que ou de la course que ou discours que ou de la course que ou de la co gauche.) de ma part de courtes observations, je disais que os discours nous avaices de la courte discours nous avaices de la courte discours nous avaient obligés, nous minorite, a nous une résolution company une résolution commune, si cela devient possible, arrive, à n'accepter une résolution commune avec et de la majorité celle tie de la majorité, celle qui est en ce momentei es si ion au ministère, qu'à la condition d'une préalable. (Mouvement

préalable. (Mouvement. — Marques d'approbation à préalable. (Mouvement. — Marques d'approbation à président, pour résumer en peu de pensées, les nécessités que font naître pour nous que je viens de signaler, et non-seulement celle viens de signaler, et non-seulement voir le 1 supplément.

l'attitude antérieure, je dois dire à la majorité, à mon seus,

ce qui nous divise. e qui nous divide de commence par dire que je n'eprouve aucun besoin, et je crois l'avoir constaté déjà, de me livrer à d'inutiles récriminations; ce n'est pas le moment; mais, enfin, on a dit qu'il fallait venir à cette tribune, loyalement, complétement exposer sa pensée; c'est ce que je vais

Messieurs, je ne repasserai pas par l'examen des nombreuses circonstances où nous nous sommes trouvés en dispreuses character de la majorité; notre dissentiment se résume d'un seul mot, et ce qui se dit ici chaque jour, mon Dieu! m'autorise à le dire : c'est que la majorité n'a pas foi dans m autorisique. (Mouvement.) Je dis que ce qui nous divise, c'est que, tandis que nous plaçons en elle nos espérances, la majorité n'y place pas les siennes; ce qui nous divise, c'est que, pendant que nous sommes convaincus que c'est la seule arme qui puisse désendre la patrie; au sein de la majorité, on ne croit pas son bouclier, qu'on me permette cette expression, ni assez épais, ni assez large, pour nous protéger et nous couvrir. Voilà ce qui nous divise.

On a parlé ici, messieurs, de conspirations. Je n'ai pas d'efforts à faire pour déclarer que je n'y crois pas et que je u'y ai jamais cru. Mais voici ce dont je suis convaincu; c'est qu'en France, en France comme partout ailleurs, il n'y a que deux choses possibles : il faut choisir entre la mo-

narchie et la République.

Plusieurs voix à droite et à gauche. C'est vrai! c'est vrai! M. LE GÉNÉBAL CAVIGNAC. Quiconque n'est pas pour l'une est pour l'autre; et si cela pouvait s'appliquer au passé, je dirais que ceux qui ont fait de la mauvaise monarchie ont fait de la république, et que ceux qui font de la mauvaise république préparent la monarchie. (Très-bien! très-bien! — C'est vrai! — On rit.)

TRIPIER DE LOZÉ. Celui qui a fait le plus de mo-

narchie, c'est M. Ledru-Rollin.

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC. Eh bien, messieurs, ce que nous vous disons, ce que nous pensons, ce que je vous demande la permission de vous dire, c'est que je pense que vous faites de la mauvaise république. (Mouvement. Rumeurs à droite.)

Messieurs, dans ce que j'ai l'honneur de dire, je vais assurément moins loin qu'à toutes les époques ne sont allés les membres de l'opposition, au sein des anciennes chambres, dans la forme qu'ils donnaient à leurs pensées.

Voix diverses à droite. C'est vrai! - Parlez! parlez! --

On ne peut pas être plus convenable! M. LE GÉNÉBAL CAVAIGNAC. Aussi je ne vous accuse pas; et ici ce n'est pas une précaution oratoire. Non; il n'y a pas de société secrète, il n'y pas de conspiration, il n'y a pas d'entreprises dans le pays; mais ce que je dis, c'est que vous faites de la monarchie parce que vous faites de la mauvaise république.

Voix diverses. C'est vrai! - Très-bien!

M. LE GÉNÉBAL CAVATGNAC, J'ai dû, dans la forme où cela pouvait se faire et devait se faire, légitimer cette pensee qui n'a rien d'agressif... (Non! non! - Parlez!)

Eh bien, c'est dans ce sens que je dis que vous faites de la monarchie.

Eh bien, laquelle? Assurément vous ne me paraissez pas en humeur de faire de l'empire. (Oh! non! non! - Rire

J'ajoute que je m'en réjouis, et beaucoup.

Quelle monarchie donc faites-vous? Est-ce celle qu'on appelait l'autre jour la monarchie traditionnelle? Est-ce la monarchie constitutionnelle? Ici, messieurs, je parle sériousement. Mais constitutionnelle? Ici, messieurs, je parle sériousement. rieusement. Mais ces monarchies ne sont pas une chose nouvelle pour nous, ce n'est pas une invention récente; notre vie s'est passée à les voir fonctionner. Eh bien, il y a un fait que je ne discute pas : elles n'ont pas vecu. (Legères rumeurs au centre.)

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. C'est de l'histoire!

M. LE GÉNÉBAL CAVARGNAC. Elles n'ont pas vécu! Croyez-vous qu'elles n'avaient pas envie de vivre? Elles avaient envie de vivre, grandement envie de vivre, et cela se concoit; néanmoins elles n'ont pas vécu. Cependant il faut le dire, elles n'ont pas été conduites par des incapables, par des sourds ou des muets ; nous avons vu ces deux monarchies appeler successivement très-loyalement, très-sincèrement à leur aide tous les hommes capables, je puis le dire, frappant à toutes les portes, car elles ont puise dans tous les rangs de la société depuis les rangs les plus humbles, je veux dire depuis la classe des hommes qui se font euxmemes jusqu'au rang de ceux qui, tout en ayant leur merite personnel, ont pu souvent devoir cette distinction à quelque chose d'antérieur à eux. (Murmures d'approbation.) Voix de divers côtés. Très-bien! — Très-noble, très-

délicat et très-bien dit! M. LE GÉVÉRAL CAVAIGNAC. Eh bien, elles n'ont

pas été conduites par des hommes incapables, pas davantage par leurs ennemis, et elles n'ont pas pu vivre. Eh bien, rien qu'à examiner cela, je vous déclare qu'en ce qui me concerne, si cet argument m'était nécessaire, aurait fait de moi un très-bon et très-sincère ré-

publicain. On nous dit tous les jours, dans l'expression de regrets que je comprends et que je respecte, on nous dit : Mais ces monarchies ont sait des fautes.

Certainement; mais est-ce qu'on a découvert une monar-chie ou un roi infaillible? Je ne le pense pas; on n'en a pas de semblable à nous présenter, à nous offrir.

Il y a autre chose: c'est qu'en ce qui me concerne, je n'admets pas, tout en reconnaissant que les monarchies ont fait des fautes, des fautes capitales, que ce soient là les seules et les principales causes de leur chute. Je ne reconnais pas que ce que nous respectons tous, ce qui fait la loi de l'espèce humaine, la Providence, ait permis que son histoire ne se composat que de sottises et d'incapacités; je n'admets pas cela. Les fautes peuvent contribuer à expliquer, pour les esprits superficiels, les grands événements de l'histoire; elles ne les occasionnent pas.

Ainsi donc, selon moi, ce ne sont pas les fautes des monarchies, ce que vous voulez appeler les fautes des monarchies, qui les ont fait tomber; les monarchies sont tombées parce que sont fait tomber; les monarchies sont tombées parce que sont fait tomber; les monarchies des monarchies de la contract de la parce que, ainsi que le disait un de nos plus éminents collègues, l'honorable M. Barrot, un jour : cette nation-ci est la plus profondément démocratique des quatre parties du monde. El la plus profondément democratique des quatre parties du monde. Eh bien, la monarchie, le jour où elle est revenue, la monarchie avait une lutte à soutenir contre ces besoins, contre ces sentiments, contre cette nature démocratique, et

dans cette lutte elle devait succomber. Voilà, messieurs, selon moi, l'explication prise, si j'ose le dire, qu'on me pardonne ce mot, il est peut-ètre un peu pretentieux, l'explication prise de haut de la chute des mo-

narchies que nous avons vu vivre et périr. J'entendais tout à l'heure des dénégations; mais, messieurs, je suppose, par impossible, que l'une de ces monarchies, peu importe laquelle, soit revenue; que fera-t-on pour assurer son existence? Avons-nous vu ces hommes qui l'affectionnent, ces hommes qui l'ont servie d'une manière illustre, éclatante; les avons-nous vus jamais porter à cette tribune ce que je n'ose pas appeler un sentiment de contri-tion, mais enfin un regret sur leurs actes, sur leur ligne politique politique, sur les idées au moyen desquelles ils ont cru ser-

vir cette monarchie? Jamais. Nous avons entendu d'eux l'expression de regrets, oui, mais toujours la justification, la glorification de leur ligne politique. (Approbation à gau-

M. SOUBLES. Ils recommenceraient la même chose.

M. LE GÉNÉBAL CAVAIGNAC. C'est pour nous un argument, et un argument sérieux en faveur de l'opinion que j'apporte ici, car enfin il faudrait nous dire, et ici ce ne sont pas des personnalités, je m'adresse aux grands partis, les personnalités je les ai en aversion et en éloignement, je respecte beaucoup les chess des partis auxquels je m'adresse; il faudrait nous dire de ce que vous avez fait que ne voudriez-vous pas refaire, et de ce que vous n'avez pas fait que feriez vous? (Rires d'approbation à gauche.)

Jusqu'à ce qu'il nous soit fait une réponse satisfaisante, nous sommes en droit de dire qu'une restauration nouvelle, une restauration, quelle qu'elle put être, ne serait pour nous, pour l'histoire, pour l'avenir que la presace d'une révolution, d'une chute et d'un départ. (Nouvel et très-vif assentiment à gauche.)

J'éprouvais le besoin, dans une circonstance où il a été convenu, je puis le dire, que chacun apporterait ici la libre et complète expression de ses sentiments, j'éprouvais le besoin d'entrer dans ces quelques détails.

Maintenant, un mot sur les reproches qu'on nous adresse, non pas à cette tribune, mais ailleurs.

Les honorables orateurs et défenseurs de la proposition de M. de Rémusat nous ont dit, et cela avec raison et avec sincérité, que leur cause était celle du gouvernement parlementaire.

C'est assurément, messieurs, un de leurs motifs respectables, et c'est pour cela que nous, minorité, nous nous sommes trouvés placés dans une situation difficile. En effet, nous sommes convaincus que vous, que j'ose appeler les vieux parlementaires, vous comprenez la portée de cette expression (Oui ! oui !); que vous, qui avez vieilli dans la défense, dans le respect de ces prérogatives parlementaires, vous avez été sincèrement émus; nous comprenons bien votre émotion, et je dois vous le dire, c'est cela qui fait que nous avons hésité, non pas dans le parti que nous avions à prendre, mais dans la portée et la forme que nous donnerions à l'expression de ce parti pris.

Mais, messieurs, il y a autre chose dans la situation actuelle, et cette autre chose a déjà été dite, chacun à son point de vue, par tous les orateurs. Dans la discussion, des motifs qui avaient, je ne dirai pas contribué, mais occasionné, décidé la rupture du bon accord entre la majorité et le Gouvernement, chacun des trois partis qui sont venus ici se caractériser eux-mêmes, le parti légitimiste, le parti orléaniste et le parti bonapartiste ont dit, chacun à son point de vue, et à son avantage contre son adversaire, quelle était la véritable cause de la cessation de ce hon accord. Eh bien, messieurs, nous qui vous avons dit, dès le début, que, dans une certaine limite, ce débat n'était pas le nôtre, je vais essayer de vous dire, d'une manière complète, impartiale, quelle est, selon moi, la cause la plus puissante de cette rupture.

Il y a deux ans... je ne serai pas long... (Parlez! parlez!) Il y a deux ans, lorsque cette majorité prit pour appellation ces mots: Parti de Vordre, ce fut, je dois le dire, bien malgré nous. Messieurs, je sens tellement la gravité de la situation, et je puis le dire avec un juste sentiment d'orgueil, non pas en mon nom, mais au nom de ce qu'on appelle le parti républicain ; je sens tellement la gravité de la situation et la gravité de la résolution, que c'est pour cela que je ne veux pas apporter dans ce débat les luttes, les discussions qui ne m'y paraîtront pas indispensables. Je me borne donc à dire que c'est bien malgré nous, sans notre consentement évidemment, et sans notre assentiment surtout, que la majorité s'est désignée comme constituant à elle seule les élé-

ments et le parti de l'ordre.

Eh bien je ne suis pas le premier à dire que ce parti est une coalition d'opinions contraires (les membres de la majorité ont pris le soin eux-mêmes de nous le dire en plus d'une circonstance), et une coalition non-seulement entre les partis dont la majorité se compose, mais avec l'élément gouvernemental lui-même. Cette coalition était faite, je le crois, j'en suis même convaincu, je ne ferai pas à la majorié l'injure de le révoquer en doute; cette coalition était faite, sans doute, en vue de la défense des grands principes de l'ordre; ce n'est pas ce que je conteste, je le répète, je ne conteste pas l'intention, je discute seulement le fait; mais au fond de tout cela il y avait assurément un sentiment dont d'abord on ne s'est pas rendu compte, qui est venu ensuite se produire à cette tribune: ce sentiment, c'est qu'on n'avait pas foi dans la République, on ne croyait pas à son avenir, on n'y voyait pas les conditions de bonheur, de stabilité dans le pays. Eh bien, d'une manière plus ou moins explicite, dans la pensée, sinon dans les termes et dans les acles, on se coalisait, je ne dirai pas contre le présent de la République, mais contre son avenir.

Voix nombreuses à gauche. Très-bien! très-bien! — C'est

M. LE GÉNÉBAL CAVAIGNAC. Je veux dire ceci : que n'ont pas la conviction que la République est une chose bonne, durable; que, ne croyant pas à sa durée, et imbus de cette pensée, de cette conviction que prochainement tout serait remis en discussion et tout à refaire, imbus de cette prévision, de cette crainte aussi, ils se coalisaient pour préparer l'avenir.

L'union dont je parle n'est pas autre chose, messieurs, qu'un désarmement, et nous le voyons bien; car, à mesure que le terme approche, sans conspirations, sans déloyauté, sans trahisons réciproques, l'honorable M. Thiers le disait hier, et nous en sommes bien convaincus, les sentiments des partis, l'individualité des partis se réveille, et alors les motifs de discontinuation motifs de dissentiment, les séparations et les dissolutions

apparaissent.
Voilà, selon moi, le vrai caractère de la situation, et c'est pour cela, je le dis encore, que, dès le début, je disais : Ce débat n'est pas le nôtre.

Eh bien, messieurs, il faut arriver à une conclusion. (Parlez! parlez!)

On nous dit: Si vous faiblissez, la tribune sera muette. D'abord, j'ai consacré le peu de temps dont j'ai pu disposer à lire l'histoire de ces soixante dernières années, et je suis arrivé à cette conclusion, c'est que la tribune ne périra pas en France.

Voix nombreuses. Très-bien! très-bien!

M. LE GÉNÉBAL CAVAIGNAC. Quand nous la croirons menacée, en ce qui me concerne, je ne vous demanderai pas ce témoignage de confiance que j'ai obtenu dans une autre assemblée, je demanderai à la défendre comme simple soldat. (Très-bien! très-bien!)

On nous dit: La tribune sera muette. Eh bien, l'honorable M. Berryer, qui nous a dit cela, sait bien pourquoi la monarchie de Charles X est tombée (Très-bien! très-bien! - Mouvement prolongé) : c'est parce qu'on a voulu renverser la tribune. (Agitation sur quelques bancs, de la

En ce qui concerne la monarchie constitutionnelle, et c'est la première sois que j'en parle à cette tribune depuis trois ans, je ne puis le faire et je ne le ferai jamais en ce qui tient aux personnes, que dans l'attitude du plus profond

respect et d'un souvenir reconnaissant. (A droite. Trèsbien! très-bien!)

Les dissentiments inconciliables ne commandent pas l'irréverence, et parce que je suis décidé, je l'ai déjà dit, à ne pas servir autre chose que la Republique (A gauche Trèsbien!), je ne me crois pas dispense de respect et de reconnaissance envers le chef de la dernière monarchie. (Approbations nombreuses à droite et sur quelques bancs de la

Ensin, après avoir établi ceci, si tant est qu'il est néces-saire de l'établir, l'honorable M. Thiers nous a dit aussi : Prenez-garde! la tribune sera muette. Eh bien, je ne crois pas me montrer exagérateur des faits en disant que jamais la tribune n'a été menacée d'être renversée par la monarchie dernière; cependant il sut un temps où éclata, entre les parlementaires et la monarchie de Juillet, un dissentiment si sérieux, qu'on disait à cette monarchie : Contre vous je serai toujours du parti de la révolution. (Mouvement pro-

Qu'est-ce que nous concluons de cela? que nous sommes bien surs que vous voulez défendre la tribune; mais vous n'avez pas le droit d'en conclure que nous voulons la déserter ou la trahir. Vous nous dites qu'il s'agit de la défense du gouvernement parlementaire. Je n'ai pas à cet égard une appréciation aussi précise que celle qu'on a apportée ici, et je ne me place pas dans une attitude de défiance exagérée. Non! je ne crois pas aux attaques contre vous. Il faut faire attention, être en garde; mais je ne crois pas que nous soyons menacés d'une attaque matérielle. Notre ascendant est menacé, notre existence de l'est pas.

Le gouvernement parlementaire! Messieurs, pour moi ce mot est trop large, nous savons ce qu'il veut dire : pour vous, c'est le résumé, la haute expression de vos convictions et de votre vie politique tout entière; le gouvernement parlementaire, c'est la souveraineté héréditaire avec deux cham-

bres. (Rumeurs.)

Eh bien, je dois vous le dire, tout en tenant compte de ce qu'il y a de sérieux, de grave dans vos craintes, dont nous ne contestons pas la justesse, tout en tenant compte de ce qu'il y a de sérieux et de grave, jamais! jamais nous ne nous passionnerons au nom du gouvernement parlementaire. (Adhésion sur quelques bancs de la à gauche.)

Voulez-vous que je vous dise pourquoi en peu de mots (Parlez! parlez!)? C'est parce que nous ne voyons pas qu'il ait jamais rien fonde, jamais rien constitué dans le pays de solide et de durable.

Nous pensons, et les événements nous autorisent à penser qu'il n'a jamais donné au pays qu'une liberté théorique.

(Légères rumeurs à droite.)

Je ne voudrais pas, messieurs, dans l'état de division où sont les esprits, je ne voudrais pas que mes paroles justifiassent certaines adhésions qui m'arrivent, quand je dis cela du gouvernement parlementaire; je parle du gouvernement parlementaire dans la forme où vous le croyez possible; quant à l'ascendant parlementaire il est indiscutable, et je ne le discute pas, je le proclame.

Eh bien donc, je dis que le gouvernement parlementaire, tel que vous l'aimez, tel que vous le comprenez, tel que vous le croyez bon, utile, exécutable, n'a jamais donné au pays qu'une liberté théorique, et ce qui me le sait croire,

c'est que j'ai vu renverser deux monarchies.

Assurément, si le pays avait joui, sous la restauration, d'une liberté pratique, on n'aurait pas fait tomber ce gouvernement. De même, si le gouvernement parlementaire, tel que vous le comprenez, renfermait en lui-même les éléments de la liberté pratique, les garanties de la liberté pra-tique, nous n'aurions pas vu, à une certaine époque, les hommes du parlement sortir de ce gouvernement parlementaire pour chercher des armes, des garanties, des moyens de défense en faveur des libertés pratiques.

C'est pour cela, messieurs, que nous vous disons que nous ne nous passionnerons jamais au nom de ce mot : gouvernement parlementaire. Il est trop large. Ce qui nous passionnera, je le dis ici sans affectation, sans aucune emphase, ce qui nous passionnera, c'est le gouvernement républicain, pas autre chose (Vive adhésion à gauche); il nous passionnera, parce qu'il a nos affections, parce qu'il a notre dévouement, parce que c'est notre espérance, mon Dieu! parce que nous lui avons déjà donné quelque chose et que nous lui donnerons encore beaucoup s'il le faut. (Vive approbation à gauche.)

Je disais en commençant que, dès le début de la discussion, et dans la sincérité de notre position comme minorité, je n'accepterais qu'une chose, une seule chose, c'est (cet amendement est connu) c'est l'amendement de notre collègue M. Sainte-Beuve. Je n'accepterai que cela, pas une virgule de plus, pas une virgule de moins. (Mouvement. -Agitation en sens divers.)

Je n'ai plus rien à dire. J'aurais voté cet amendement dès le début, sans discussion, parce que notre conduite antérieure expliquait suffisamment notre vote; je le voterai maintenant après cette discussion, et je crois ne rien faire en cela qui soit contraire aux devoirs, à l'attitude et aux engagements de la minorité. (Marques nombreuses d'adhésion. — Aux voix! aux voix!)

M. LE PRÉSIDENT. On demande à fermer la discussion générale. (Oui! oui!)

(L'Assemblée, consultée, ferme la discussion générale. Une vive agitation règne dans l'Assemblée. — La séance reste suspendue pendant une demi-heure. — Les groupes les plus animés se forment dans les diverses parties de la

La séance est reprise à cinq heures moins dix minutes.) M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée veut-elle que je lui fasse connaître les différentes rédactions qui ont été ou imprimées ou produites pendant la scance? (Oui! oui!)

Veuillez faire silence. Vous fixerez ensuite un ordre de priorité.

Par M. Sainte-Beuve: « L'Assemblée déclare qu'elle n'a pas confiance dans le ministère, et passe à l'ordre du jour. » M. Laclaudure:

« L'Assemblée.

« Considérant que le ministère, en favorisant la vente sur la voie publique d'un grand nombre de journaux qui chaque jour attaquent l'Assemblée, mais surtout la République et la constitution, en constituant un privilège en faveur de ces journaux par le refus qu'il a fait de permettre la vente d'autres journaux qui désendent la République et la constitution, a porté une grave atteinte à la liberté, et meconnu les droits d'égalité assurés par la loi à tous les citoyens;

« Considérant que le ministère et le pouvoir exécutif, en ordonnant des revues extraordinaires que rien ne nécessitait, et des déplacements de troupes considérables, ont occasionné au pays de fortes dépenses complétement inutiles;

« Considérant qu'en tolérant à ces revues des cris séditieux proférés en présence des ministres, du Président de la République et du commandant en chef de l'armée de Paris, en ne poursuivant pas les officiers qui se sont rendus coupables de ces cris séditieux, le ministère et le pouvoir exécutif ont porté une grave atteinte à la discipline militaire,

« Blame le ministère et le pouvoir exécutif, et passe à

l'ordre du jour. » M. d'Adelswærd:

« L'Assemblée,

Fermement résolue à combattre tous les partis contraires à la République, et à défendre la constitution,

« Passe à l'or dre du jour. »

M. Barthelemy Saint-Hilaire sous-amende cette rédaction

Déclare que le cabinet n'a pas sa confiance, et passe à l'ordre du jour. »

M. Larabit : a L'Assemblée.

Confiante dans l'avenir des institutions républicaines et dans le serment du Président de la République,

« Passe à l'ordre du jour. » M. Migeon

L'Assemblée nationale législative,

Convaincue que le vœu actuel du pays est de maintenir la République, rien que la République,

« Passe à l'ordre du jour. » (Sourires.)

MM. Mathieu, Amedee Bruys, Racouchot, Baudin, Viguier et Laboulaye, proposent la rédaction suivante : « L'Assemblée nationale, Convaincue que le développement des institutions ré-

publicaines peut seul mettre un terme aux intrigues des partis et les réduire à l'impuissance,

Passe à l'ordre du jour. » M. Darblay

« L'Assemblée nationale,

En vue de témoigner de son désir de conserver l'harmonie entre les pouvoirs de l'Etat,

« Passe à l'ordre du jour. » (Mouvement.)

MM. Lestiboudois, Lebeuf, Mimerel:

L'Assemblée nationale,

Reconnaissante des éminents services rendus au pays par le général Changarnier, animée du désir de conserver l'harmonie entre les pouvoirs,

« Passe à l'ordre du jour. M. de Goulhot de Saint-Germain : « L'Assemblée législative,

« Regrettant l'éloignement du général Changarnier, mais animée du désir de maintenir l'union entre les pouvoirs de l'Etat, et tenant compte des déclarations du Gouvernement, « Passe à l'ordre du jour. »

M. F. de Beaumont:

« L'Assemblée, fatiguée, comme la France, des intrigues de tous les partis, « Passe à l'ordre du jour. » (Rires et murmures.)

Un membre. C'est le plus vrai, celui-là! M. LE PRÉSIDENT. Je continue :

M. Francisque Bouvet:

L'Assemblée nationale,

Suffisamment éclairée sur les faits, et les livrant à l'appréciation du pays, invite tous les partis à se renfermer dans la constitution, et passe à l'ordre du jour. »

Enfin M. le général de Grammont

d L'Assemblée législative, « Pénétrée de la nécessité de l'union des pouvoirs, adopte la politique du message du 12 novembre, et passe à l'ordre du jour. » (On rit.)

M. Fremy sous amende la proposition de la commission, et substitue le mot regret au mot blame.

Maintenant, dans quel ordre l'Assemblée veut-elle pro-ceder?

M. SAUNTE-BEUVE. Je demande la priorité pour mon

Voix nombreuses. Appuyé! appuyé!

Quelques voix. L'ordre du jour pur et simple.

M. EN PARSEDENT. On a demandé l'ordre du jour pur et simple; est-il appuyé? (Non! non! — Oui!) Je vais consulter l'Assemblée.

M. HEARINGEE, ministre de l'intérieur, de sa place. Je demande à l'Assemblée la permission de lui faire remarquer qu'après un débat comme celui qui s'est engagé, et lorsqu'elle est en présence d'une résolution, et non pas d'un ordre du jour motivé, il ne paraît pas convenable qu'on puisse trancher ou étousser ce débat par un ordre du jour pur et simple. (C'est juste!)

Je m'oppose donc à l'ordre du jour pur et simple. (Ap-

puyé! appuyé!)

M. LE PRÉSEDENT. Maintenant, l'Assemblée veutelle soumettre d'abord à la discussion l'amendement de M. Sainte-Beuve?

De toutes parts. Oui! oui!

M. LE PRÉSEDENT. Eh bien, qui demande la parole?

M. SARNTE-BEUVE. Je la demande. (M. Sainte-Beuve monte à la tribune.)

M. BERRENE, de sa place. Je demande à dire un mot sur la question de priorité. M. SARNTE-BEUVE. Alors je vous cède la parole.

M. BEBRYER, à la tribune. Il eût mieux convenu, peut-être, que ce fût un des membres de cette Assemblée qui n'a pas pris part au débat qui traitât la question de priorité, mais j'explique ici franchement ma pensée.

Nous avons tous discuté la question générale; les orateurs qui ont pris part à la discussion ont ajouté aux considérations sur la question principale, sur lesquelles l'Assemblée doit délibérer et prendre une résolution, ont ajouté des considérations particulières à l'appui de leur opinion. Chacun a produit les siennes. On présente un amendement qui, tout en donnant une solution nette, simple à la question sur laquelle chacun a émis son opinion, ne donne exclusivement satisfaction à aucune des opinions de tel ou tel. Je crois donc qu'un pareil amendement doit avoir la prio-rité. (Oui! oui! — Appuyé! — Marques nombreuses d'assentiment.)

M. LACAZE. Ce n'est pas parler sur la question de prio-

rité; c'est recommander un vote de coalition. M. DE LAMARTINE. Je ne viens pas parler, je sais que ma voix serait étouffée entre les deux partis décidés à se coaliser pour refuser le concours (Murmures), mais je viens

voter tout haut. (Ecoutez! écoutez!) Ce vote est une date, selon moi, une date où je veux, à cause de sa gravité pour la République, marquer ma trace d'nne manière précise et indélébile. (Mouvement d'attention.)

Pas plus que l'honorable général Cavaignac, je n'ai approuvé ni n'approuve, sur les actes spéciaux ou généraux, la politique des ministres qu'on nous présente ou des ministres qui les ont devancés. Mais je suis tellement préoccupé, frappé, alarmé des conséquences funestes à la République, du piège où on la pousse en refusant préalablement et systematiquement de concourir avec le pouvoir législatif. que je ne m'associe pas au vote absolu contre lui. (Violente interruption.)

Ne supprimez pas, au moins, comme vous le faites depuis deux jours, les armes de la discussion, la parole, à ceux qui vous combattent avec une conviction aussi ferme que la

vôtre. (Parlez! parlez!)

Je me borne à un dilemme bien court, mais bien inflexible, qui domine, selen moi, tout le sens funeste du vote que vous allez porter Ou le pouvoir législatif sera vainqueur devant l'opinion.

notre juge à tous, notre souverain à tous... (Violentes réclamations. Comment, messieurs, contestez-vous qu'au-dessus de cette souveraineté législative que nous exerçons ici, il n'y ait

pour souveraineté suprême, dans le domaine de l'opinion,

une souveraineté de l'esprit public à distance, qui est notre juge à tous? (Non! non!)

Eh bien, je poursuis et je dis : ou ce sera le pouvoir exècutif qui aura droit et raison devant ce juge en dernier ressort des corps politiques.

Dans le premier cas, le pouvoir exécutif sera contraint, opprimé, gèné, entravé dans son action constitutionnelle. Ou bien le pouvoir législatif sera lui-même affaibli dans

son influence morale sur la politique et sur les affaires du

Des deux côtés, je vois de déplorables conséquences, un piège ou un danger suprème pour la République, notre seul asile, et pour le Gouvernement, notre besoin à tous. (Très-bien! très-bien! Vous avez raison!)

Je m'arrête et je conclus. Je réserve la question ministé-rielle, sur laquelle je ne veux pas m'expliquer par un vote prématuré et équivoque de coalition.

Et je vote contre le refus de concours suneste à la République. (Mouvement en sens divers. — Aux voix! aux voix!)

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUB, de sa place. Si je ne me trompe, il ne s'agit, quant à présent, que de la question de priorité pour l'amendement de M. Sainte-

Sur la question de priorité, le Gouvernement n'a rien à dire, mais il déclare qu'il demandera à s'expliquer sur l'amendement, si la priorité lui est accordée. (Aux voix! aux

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix la priorité demandée pour l'ordre du jour de M. Sainte-Beuve.

(La priorité est accordée à l'ordre du jour proposé par M. Sainte-Beuve.)

M. ABHATUCCI (CORSE). On fait bien de l'honneur à la proposition de la commission; on n'en parle pas!

M. LE PRÉSIDENT. L'amendement de M. Sainte-Beuve

est en discussion. La porole est à M. le ministre de l'intérieur.

м. В AR ОСИВ, ministre de l'intérieur. Messieurs, lors-qu'il s'agit de clore un débat comme celui-ci, un débat dans lequel chacune des fractions qui divisent cette Assemblée a dit nettement son opinion, sa pensée à la tribune, il faut que l'Assemblée dise aussi nettement son opinion sans équivoque, sans malentendu possible.

L'amendement de M. Sainte-Beuve ne me paraît pas pou-voir amener ce résultat... Oh! oh! — Ecoutez! — Silence!) L'honorable M. Berryer disait tout à l'heure, à propos de la question de priorité, et en anticipant, ce me semble, sur la discussion de l'amendement, que chacun était venu apporter ici les raisons particulières (soit, mais souvent très-différentes), les raisons particulières pour lesquelles il combattait la politique du cabinet, et que l'amendement de M. Sainte-Beuve, par sa généralité, donnait satisfaction à tout le monde. Quant à moi, je trouve qu'il ne donnerait satisfaction à aucun de ceux qui nous ont attaqués. (Mouvement.)

En esset, l'amendement de M. Sainte-Beuve dit : « L'Assemblée déclare qu'elle n'a pas confiance dans le ministère et passe à l'ordre du jour. » Je constate d'abord ceci, c'est qu'il est impossible, selon moi du moins, qu'un vote de l'Assemblée frappe le ministère actuel sans rétroagir jusqu'au ministère qui l'a directement et immédiatement précédé. (Dénégations. - Rumeurs diverses.) M. GAVANE. M. Thiers l'a dit lui-même.

Plusieurs membres. Très-bien! — C'est-vrai!

M. LE MENESTRE DE L'INTÉRERUE. Lorsque, pour la première fois, et sur les interpellations de M. de Rémusat, ai eu l'honneur de monter à cette tribune pour répondre à cette question génerale : Quelle est la politique du nouveau cabinet? j'ai dit que le nouveau cabinet entendait continuer la politique de l'ancien. C'est par cette déclaration, de ma part du moins, que le débat s'est ouvert. Nous vous avons déclaré au commencement, nous déclarons à la fin que la politique du cabinet nouveau était la politique du cabinet qui, depuis le 31 octobre jusqu'au 10 janvier, a eu l'honneur de se présenter devant vous.

Maintenant, je le demande, et c'est un appel que je fais sans crainte à la loyauté de toutes les parties de cette Assemblée, ce vote général, indéterminé, que nous propose M. Sainte-Beuve, ne prête-t-il pas à l'équivoque? (Interrup-

Plusieurs voix. C'est évident! - C'est clair!

M. LE MINASTRE DE L'ANTÉSTEUR. Je n'en voudrais d'autre preuve que la disposition dans laquelle paraissent être les membres de cette Assemblée appartenant à des opinions si opposées les unes aux autres, de le voter d'un

Plusieurs membres. C'est vrai!

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Cela démontre, selon moi, jusqu'à l'évidence, que la résolution proposée par M. Sainte-Beuve ne dit pas la pensée de l'Assemblée; car, enfin, nous avons entendu successivement attaquer le cabinet par l'honorable M. Berryer, par l'honorable M. Thiers, et tout à l'heure par l'honorable général Cavaignac. Est-ce au même point de vue que ces trois honorables membres ont altaqué le cabinet? (Rumeurs prolongées.)

Voix à gauche. Cela prouve qu'il est attaquable par divers

côtés. M. BERRYER. Je demande la parole.

point de vue, disais-je, et par les mêmes motifs que les honorables membres que je viens de citer ont attaqué le cabinet? Cela n'est pas possible, car M. Berryer, M. Thiers ont voté constamment ou presque constamment avec le cabinet, jusqu'au 9 janvier dernier, lant qu'a duré l'ancien cabinet. M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAURE. Il a expliqué

pourquoi.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. L'honorable général Cavaignac déclare, au contraire, et nous le savons tous, qu'il a constamment voté contre l'ancien cabinet. Ainsi le général Cavaignac voit dans l'amendement de M. Sainte-Beuve la consécration, la déclaration par lui et par l'Assemblée d'un blame qu'il fait porter sur tous les actes du cabinet, en remontant au moins jusqu'au 31 octobre et peut-être au delà, mais enfin jusqu'au 31 octobre.

Quant aux deux autres honorables membres et à ceux dont ils ont exprimé l'opinion, ils entendaient principalement, je me trompe, ils entendaient exclusivement blamer un acte, un acte particulier qui a donné lieu à ce débat. (Oui! oui! - Non! non!)

W. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIBE. Le discours de M. Thiers a dit le contraire... La dotation ne lui plaisait guère... Le dernier acte n'a été que la goutte d'eau qui a fait répandre le verre.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Messieurs, je ne serai pas long... (Bruit.)

M. LE PRÉSEDENT. Écoutez, messieurs; c'est surtout au moment de voter qu'il faut avoir la patience d'écouter.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Je ne serai pas long; la fatigue de l'Assemblée, et, permettez-moi d'ajouter, l'impossibilité personnelle dans laquelle je serais de soutenir longtemps le débat, me font vous demander de vouloir bien écouter avec quelque attention les très-courtes observations que j'ai à vous présenter. (Parlez! parlez!)

J'ai dit, messieurs, que les deux honorables membres dont je citais les noms, MM. Berryer et Thiers, ne peuvent, par cette déclaration de non-consiance au cabinet, avoir en vue, je fais appel à leur loyauté et à leurs souvenir, vue, je fais appel a leur loyaute et a leurs souvenirs, en vue que l'acte particulier qui a donné lient en vue que l'acte particulier qui a donné lient en et et, s'il en était autrement, s'il pouvait en être datte je leur demanderais et je demanderais à leurs auis contre le ministre le ministre de le ministre de la contre le ministre de le ministre de la contre la cont je leur demanuerais et je delime contre le ministe ment il est possible que le blame contre le ministe ment il est possible que le meme qui a suscité ce de l'acte même qui a suscité ce ment il est possible que même qui a suscité ce débat.

ments divers.)
En effet, à l'exclusion de ce dernier acte, qui a le ces hostilités contre le cabinet, je de de leur part ces hostilités contre le cabinet, je de qu'ils pourraient blamer? (Interruptions diverses

Une voix à droite. Et la destitution du gen mayer ! M. LE PRÉSIDENT. Laissez donc parler; vous la dignité du vote par ces interruptions.

ez la dignite du vote par ces interruptions.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Je dens qu'ils pourraient blamer dans la politique du cabin pris les affaires au 31 octobre, soit dans la politique extérieure?

rieure, soit dans la politique extérieure? Dans la politique intérieure serait-ce (c'est une Dans la pontique interior de l'est une mération de trois mots, je ne prends que les faits taux), serait-ce la loi sur l'instruction publique, de laquelle ils ont contribué? Serait-ce la loi du 3

M. FABVIER. Oui! M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. VOUS être, monsieur Fabyier; mais M. Thiers et M. Berryes M. LE PRÉSIDENT. N'interrompez pas, m

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Serait-te du 34 mai, à la préparation de laquelle ils ont cont du 31 mai, a la preparate de laquelle l'honorable M. The puissamment, a la detende; loi qui a été présente prisant la concouru à cette tribune; loi qui a été présente pri pouvoir, mais d'accord et concurremment avec la con sion que vous vous rappelez tous?

Serait-ce la loi sur la presse, la loi qu'ils ont qu'ils ont soutenue par leur vote et par celui de

ce n'est donc pas un vote général et rétrospectif puis ainsi parler, de non-confiance, qui peut être à point de vue de la politique intérieure par la major Quant à la politique extérieure, les deux actes impor

par lesquels le cabinet du 31 octobre s'est trouvé en sence de cette majorité et en présence de l'Europe, d'abord la continuation de l'expédition de Rome, c'es terminaison, sa conclusion. Je demande si c'est là ce a blâme la majorité.

L'autre acte très-important, et dont le cabinet du 31 a tobre revendique, et revendique sans crainte devant roa responsabilité, et peut-être aussi l'honneur, on a bien ven le dire à une des séances précédentes, c'est la concluse du différend relatif à la Grèce, c'est l'attitude prise par le Gouvernement vis-à-vis du cabinet anglais. Je le demand aux membres de la majorité, et j'en appelle à leur loyage est-ce là ce qu'ils entendent blamer? Evidemment non

Ainsi s'ils se réunissent avec l'honorable général de gnac et ses amis, avec l'honorable général Cavaignac, qui déclaré franchement, nettement, loyalement, qu'il in blàmé depuis longtemps, avant et depuis le 31 octobre, la les actes du Gouvernement, actes approuvés et votes par le majorité; si, d'accord avec l'honorable général Cavaigna, il se réunissent dans un vote commun, il n'est pas possible que ce vote exprime tout à la fois et l'opinion de l'honorable. ble général Cavaignac et l'opinion de la majorité. (Mours ment prolongé.)

Voix nombreuses. C'est vrai! c'est vrai!

M. B. E. MENESTRE BE L'ENTÉRE EUR. Messieur, sie cabinet doit être blamé par la majorité de cette Assemble il faut qu'il sache, il faut que l'opinion publique sache, faut que le chef du pouvoir exécutif, qui aura à aviser, enc qui le concerne et dans la limite de son droit constituion nel, au parti qu'il lui convient de prendre, sache ce quel majorité, la majorité vraie de cette Assemblée a blàmé. (Mrques d'assentiment sur plusieurs bancs.)

Un vote qui serait un résultat fortuit, un vote qui ne de vrait pas avoir de lendemain et qui ne se reproduisit pu un vote grave par la réunion de plusieurs minorités qui, pe des motifs complétement différents, tout à fait opposés pen être les uns aux autres, arriverait à ce résultat unique d'un déclaration de non-confiance, serait, je le répète, c'esta moins ma pensée, un vote qui ne serait pas net comme doivent être tous les votes de l'Assemblée, un vote qui pt terait à l'équivoque, et qui, par conséquent, ne me pant pa digne de vous. (Nouvelles marques d'approbation sur s mèmes bancs. — Agitation prolongée.)

W. DUFAURE. Je demande la parole. (Marques d'iltention.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Dufaure a la parole. M. DUFAURE. Messieurs, je n'ai que deux mots à dir!

l'Assemblée. Si j'étais entré dans le débat, j'aurais eu besoin aussit dire, pour mes honorables amis et pour moi, quels etate les principes et les convictions qui nous avaient guides l'examen des derniers actes du pouvoir exécutif; j'auril besoin de dire sous quel point de vue nous trouvois actes blâmables, et pourquoi, nous, très-sincèrement chés au Gouvernement actuel, cherchant à lui donner d'union personne d'union personne de la conservation de la c durée, espérant qu'il en aura, nous trouvions dans ces des motifs de crainte, de méfiance; nous avions des ind tudes pour l'avenir, et nous pensions que l'Assemble tionale, gardienne de nos institutions, de notre consiliu de la République, devait donner un haut avertissement pouvoir exécutif. (Très-bien! très-bien!) Je ne rentrerat dans ce délact. dans ce débat : j'aurais eu à faire mes réserves à l'égrateut ce qu'ont dit sur la question générale les deux ont de ce côté de l'Arrande de de ce côté de l'Assemblée, M. Thiers et M. Berryer, l'égard de ce qu'a dit aujourd'hui mon honorable ani

général Cavaignac. Mais, messieurs, s'agit-il de cela? Sur quoi derec.

voter? engager l'Assemblée dans ce débat, à demander au minides explications sur quelques actes, sur quelques faits, tendance trop manifeste qui était au fond de ces faits ces actes; nous avons entendu le débat, je ne reviens ses divers incidents; seulement, en descendant at ma conscience, après l'avoir écouté vec la plus re attention, avec la plus complète impartialité, j'ose le dissuis obligé de me dire. Oni suis obligé de me dire : Oui, nos craintes n'étaient par mériques : ovi mériques; oui, nos auxiétés étaient fondées; oui, si laissait aller sur la pente où l'on est placé, on pour river à des abimes; oui, il y a eu de l'erreur, il y a 'aveuglement, un entraînement inexcusable; mais blée nationale, après en avoir été saisie, après cette grande qu'elle fait de la company de la compa enquête qu'elle fait depuis quatre jours, peut-elle s'i trer indifferente? ne doit-elle pas donner un averlisement con pour un avertissement sévère? ne doit-elle pas conjurer, por venir, de pareils dangers? Toute la question est la

La question n'est ni dans les principes soutenus par rable M. Berryer, ni dans les explications données. M. Thiers, ni dans les explications du la company de la company d M. Thiers, ni dans les explications aujou par l'honorable général Cavaignac. Elle n'est pas la cout entière dans ce qui controlle sujet ( tout entière dans ce qui a fait l'autre jour le sujet dinternellations dans interpellations, dans ce qui a du faire le sujet des tions, dans ce qui a fait le sujet des médiations commission; elle est toute là. Pour nous, nous à

qu'en effet il y a eu des actes blamables à un certain point de vue, avec une tendance regrettable, des actes dont nous de vue, avec une tendance regretable, des actes dont nous devons empêcher le retour. Si nous le croyons, nous devons donner l'avertissement. Si nous ne le pensons pas, si tout, avec paraît excusable, si l'on a pu se livrer à tous les actes paraît excusable, si l'on a pu se livrer à tous les actes paraît eté rappetés sans que les principes mêmes de qui ont été rappelés sans que les principes mêmes de notre qui ont ete sappetes sans que les principes memes de notre constitution en soient ébranlés ou menacés, à la bonne heure, passez à l'ordre du jour, votez-le pur et simple, ap-

prouvez comme vous voudrez. Pour ceux qui blament ce qui s'est fait, qui ont des anxiétés pour l'avenir, permettez-leur de voter l'amendement qui

L'honorable M. de Lamartine disait tout à l'heure : Oubliez-vous que, au-dessus de nous, il y a l'opinion souveraine, l'opinion publique qui nous jugera? Je ne l'oublie raine, royalist parce que l'opinion publique doit nous juger,

pas, parce qu'elle ne jugera qu'après nous avoir entendus, chose importante et pour laquelle nous demandions le débal; parce qu'elle nous jugera après la lecture des quatre grandes séances que vous avez eues; c'est pour cela, messieurs, que, pour me justifier moi-même devant cette opisieurs, que, pour les mon juge, je ne voudrais pas, lors-nion publique qui est mon juge, je ne voudrais pas, lors-que ces faits m'ont été révélés, lorsque je les tiens pour que ces lans lorsque les tendances qu'ils signalent me paraissent dangereuses, je ne puis hésiter à leur insliger le blame que l'on propose.

C'est pour cela, c'est en ce sens, dans ces limites, dans cette mesure que je voterai l'amendement de M. Sainte-

Beuve. (Vives et nombreuses approbations.) De toutes parts. Aux voix! aux voix!

LE MINISTRE DE L'ENTÉRIEUR. Un seul mot. L'honorable M. Dufaure vient de donner l'explication de

son vote personnel. (Exclamations diverses.) Je ne comprends pas l'interruption; je dis que l'honorable M. Dufaure vient de donner l'explication du vote personnel qu'il est disposé à émettre sur l'amendement de M. Sainte-Beuve; je ne comprends pas, je le répète, pour-

quoi je suis interrompu. (Parlez! parlez!)

Maintenant, c'est précisément parce que l'honorable M. Du-faure vote ou est disposé à voter l'amendement de M. Sainte-Beuve, à raison, comme il l'a dit, des tendances qui, selon lui, se seraient manifestées par des actes qui se sont passés dans ces derniers temps (ce sont là, si je ne me trompe, à peu près les expressions de M. Dufaure), et parce que d'autres à cette tribune, notamment M. le général Cavaignac, sont remontés beaucoup plus loin et se sont appesantis surtout sur des faits bien anterieurs à ceux... (Interruption. - Parlez!)

M. LE PRÉSIDENT. Laissez donc la liberté de discussion!

M. ABBATUCCE (LOIRET). C'est génant; mais c'est vrai. M. LE MUNISTRE DE L'INTÉRIEUR.... Et c'est précisément, disais-je, parce que, notamment l'honorable général Cavaignac a donné des motifs qui remontent beaucoup plus haut, qui sont d'une nature bien différente de ceux qui viennent d'être indiqués par l'honorable M. Du-faure; c'est parce que l'honorable général Cavaignac a pris à partie, pour arriver à un vote de non-confiance, l'ensemble de la politique du cabinet du 31 octobre, que j'ai dit, que je répète, en présence des explications si franches de l'honorable M. Dufaure, qu'elles prouvent qu'il y a différentes manières d'entendre le vote de non-consiance. (Inter-

ruption à gauche.) Ainsi, par exemple, croyez-vous que dans cette Assemblée tous blâment au même degré le pouvoir exécutif de n'avoir pas conservé le commandement supérieur de l'armée de

Paris? (Dénégations et rires à gauche.) Voix à droite. C'est cela! c'est juste!

m. Esquanos. Je demande la parole.

m. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Messieurs, personne, ni vous, ni nous, ne veut que ce débat se termine, je l'ai dit, et je le répète, par une équivoque.

Eh bien, si le cabinet, qui n'est pas ancien, qui est du 10 janvier, n'avait pas signe la suppression du double commandement, aurait-il été, oui ou non, attaqué par la ma-jorité qui siège de ce côté (la droite)? (C'est cela! c'est

Vous nous attaquez principalement (je ne veux pas aller plus loin; je pourrais aller plus loin), principalement pour cet acte qui est le premier, ou, pour mieux dire, le seul du cabinet actuel. (Interruption.)

m. LE PRÉSIDERT. De grâce, messieurs, du silence! L'orateur épuise ses forces contre les interruptions.

M. PEUPIN. C'est la liberté de la tribune!

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRISUR. Elles sont déjà passablement épuisées. Eh bien, puisque les honorables membres qui, de ce côté (la droite), voteraient ou seraient disposés à donner le vote de non-consiance à l'amendement de M. Sainte-Beuve, au fond de leur conscience seraient principalement décidés, pour ne pas dire exclusivement à l'égard de plusieurs, par le dernier acte, le seul acte du cabinet auquel il s'agit de déclarer que vous n'avez pas de confiance: n'ai-je donc pas le droit de demander si tous ceux qui, d'un autre côté, paraissent décidés à se réunir à la même résolution, blament au même degré la suppression du double commandement?

Plusieurs membres à droite. Très-bien! très-bien! M. MORELLET, au banc de la commission. On l'ap-

M. CHARLES ABBATUCCE. Donc l'amendement est

mauvais.

M. LE UINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Eh bien, messieurs, après avoir ainsi posé nettement la question avec une netteté qui, apparemment, doit se reproduire dans le vote comme elle s'est produite dans les explications, je ne dis plus dis plus qu'un mot.

Comment le même vote, comment la même formule peutelle rendre la pensée de ceux qui blàment la suppression du double commandement, et la pensée de ceux qui ne blàment pas la suppression du double commandement? (Aux

voix! aux voix!)

M. Thiers monte à la tribune. (Mouvement d'attention.) M. THIERS. M. le ministre de l'intérieur.

M. BRÉHIER. Je demande formellement l'opinion de la commission. (Rumeurs diverses. — Agitation prolongée.) M. THIERS. Messieurs, M. le ministre de l'intérieur, dans ce moment grave et décisif, ne veut pas d'équivoques; il a raison; je n'en veux pas non plus; mais, qu'il me permette de le lui dire, sans vouloir apporter, dans ce dernier moment surtout, aucune amertume, il me semble que c'est lui qui se réfugie dans une equivoque. (Rires approbatifs sur plusieurs bancs.)

Plusieurs membres. C'est cela!

THIERS. Je fais toujours effort pour être clair et dans ma vie et dans ma conduite; et j'espère que je vais l'être ici plus que jamais. (Mouvement et légères rumeurs sur quelques bancs.)

Vous avez pris ici trois types d'opinion : M. Berryer, moi et le général Cavaignac. Vous voulez dire qu'à l'instant où nous aurons voté cet ordre du jour, M. Berryer, M. Thiers et M. le général Cavaignac. et M. le général Cavaignac ne seront pas confondus dans le même vote. Nous en sommes d'accord. Il est clair que tout le monde par le sommes d'accord. Il est clair que tout le monde ne pense pas ici la même chose; il est évident que le général Cavaignac n'approuve pas la loi du 31 mai, que moi j'approuve complétement.

M. LE VERRIER. C'est une coalition, alors! (Bruit et exclamations.)

M. NOEL PARFAIT. Oui, une coalition contre l'em-

m. THIERS. Mais voyons. Je ne sais pas si l'honorable interrupteur qui me coupe la parole veut que l'equivoque se dissipe; en attendant, il s'y prend mal en faisant naître un tumulte.

Volci mes motifs. Je crois que ce sont ceux de M. Berryer et ceux qui font voter le général Cavaignac. Est-il vrai, oui ou non, que pendant la prorogation il s'est passé des scènes déplorables qui ont mis en péril la discipline de l'armée? Est-il vrai, oui ou non, que ces faits ont alarmé tous ceux qui veulent maintenir le Gouvernement actuel, qui ne veulent pas que ce Gouvernement soit dénaturé ni brusquement ni insensiblement (C'est cela!), et que, pour cette dénaturation ou brusque ou insensible, les événements en décideront, on a poussé l'audace jusqu'à destituer un général, puis un second? Voilà ce qui nous alarme, voilà ce qui nous fait apercevoir dans le Gouvernement des tendances auxquelles nous voulons résister. (Très-bien! très-bien!)

Non, pas d'equivoque; non, il ne s'agit pas pour les uns de la loi du 31 mai qu'ils ont voulue et approuvée; non, il ne s'agit pas pour les autres de la destitution de M. le général Changarnier, qui ne leur est pas cher...

Voix à gauche. Et qu'ils approuvent!

M. THERS. Il s'agit, je le répète, de cette seule circonstance...

M. COQUEREL. Dites-le dans l'amendement! (Exclama-

M. THURERS. M. Coquerel veut-il me remplacer ici? Je suis vraiment étonné que, dans un moment où l'on demande de la clarté, on nuise à la clarté en interrompant ce lui qui

Je pose cette question: Est-il vrai, oui ou non, qu'en pensant très-différemment, je le reconnais, et je ne voudrais aucun degré effacer aucun acte ni aucune opinion de ma

Est-il vrai, oui ou non, que nous avons conçu les mêmes alarmes sur les mêmes tendances manifestées pendant la prorogation? (Vive approbation sur un grand nombre de bancs. - Aux voix! aux voix!)

M. LE MENISTRE DE L'INTÉRIEUR. Messieurs, l'honorable M. Thiers vient de serrer la question, de la réduire à des termes très-simples et très-nets.

Nous blâmons le ministère, dit-il, parce que, dans ces derniers temps, pendant la prorogation, des actes qu'il a qualisiés à sa manière, à son point de vue, de la destitution de deux généraux, ont alarmé l'Assemblée sur les tendances du pouvoir exécutif. Voilà ce que vous blamez. (Interruption.) Eh bien, je ne vous demande qu'une chose, c'est de le dire dans la résolution que vous voulez prendre.

Sur plusieurs bancs de la droite. Très-bien! très-bien! Rédigez-le!

Quelques voix. C'est la vérité!

M. D'ADELSWERD. Vous êtes dans le vrai!

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Je disais: Je ne demande à l'honorable M. Thiers que ceci, de dire, dans la résolution qu'il votera, ce qu'il blâme, et ce n'est pas difficile, car c'est précisément la résolution proposée par la commission.

La voici:

« L'Assemblée nationale, tout en reconnaissant que le pouvoir exécutif a le droit incontestable de disposer des commandements militaires, blame l'usage que le ministère a fait de son droit, et déclare que l'ancien général... (Exclama-

tions bruyantes. — Vif assentiment sur plusieurs bancs.)

M. PEUPIN. Mais avec cela on n'a pas tout le monde. M. DE GRAMMOST (HAUTE-SAONE). C'est une roue-

rie parlementaire contre laquelle je proteste.

M. BAVDEX. Demandez à la commission si elle abandonne sa rédaction. (Agitation prolongée.) m. LE MITTER DE L'INTÉRIEUR. Messieurs, je

demande la permission d'achever la lecture : ... Et déclare que l'ancien général en chef de l'armée de Paris conserve tous ses titres au témoignage de consiance que l'Assemblée lui a donné dans la séance du 3 janvier. »

Est-il possible de trouver une résolution qui exprime mieux la pensée que l'honorable M. Thiers vient de porter à la tribune? (Agitation générale. — Vive adhésion sur plusieurs bancs.)

M. BAVOUX. Que la montagne vote donc cela!

M. DE BANCÉ. Pourquoi l'abandonne-t-on! m. LE MINISTME DE L'INTÉHIEUR. Est-il possible, disais-je, de trouver une formule qui exprime plus nettement le double sentiment qui a été porté à cette tribune, et par l'honorable M. Thiers, et par l'honorable M. Berryer, blâme contre l'usage qu'on a fait du droit de nommer aux commandements militaires...

W. JULES FAVEE. Blame contre l'empire, voilà le blame. (Vive approbation à gauche et à droite. — Réclamations bruyantes sur plusieurs bancs. — N'interrompez pas!) Je demande la parole.

m. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. A la bonne

M. JULES FAVRE. Vous représentez l'empire, et l'Assemblée s'oppose à cette tendance, voilà le blâme.

A gauche. Oui! oui! C'est cela M. ABBATTCCE (LOINET). L'amendement ne dit pas cela, monsieur Favre.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Je ne me laisserai pas détourner... (Interruption et rires à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. C'est désolant! M. LE MINISTRE DE L'INTÉRREUR. ... Vous êtes

deux cents de ce côté (la gauche) contre moi tout seul. (Réclamations à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Il est évident que l'orateur ne peut faire une seule phrase sans être interrompu. A gauche. Ce n'est pas ici!

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIBUR. Tantôt par ici (la gauche), tantôt par là (la droite), il n'y a pas de présérence aujourd'hui; seulement je fais remarquer que la situation est doublement difficile. (C'est vrai! c'est vrai!) M. LE PRÉSIDENT. Faites donc le sacrifice de vos ré-

flexions. M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Il est vrai que, jusqu'ici, quand j'avais l'honneur d'être à la tribune, je n'étais interrompu le plus souvent que de ce côté (la gauche); aujourd'hui, par une coalition...d'interruptions (Rires), je suis interrompu tantôt de ce côté (la gauche), tantôt de

celui-là (la droite). C'est une position qui pourrait rendre

peut-être l'orateur d'autant plus digne de l'intérêt de l'As-

semblée. (Le silence se rétablit.) Eh bien, j'ai dit : Puisque la résolution proposée par la

commission, pas imaginée par nous, proposée par la commission, rend si bien, si nettement, sans équivoque, avec clarté, avec loyauté, la pensée de ceux qui, de ce côté (la droite), nous ont attaqués, pourquoi l'abandonne-t-on? M. LE HAPPORTEUR. Je demande la parole. M. LE MINISTER DE L'INTÉRIEUR. Je serais en-

chanté de savoir si la commission persiste ou ne persiste pas dans sa résolution; mais je demande à ceux qui veulent qu'on vote l'amendement de M. Sainte-Beuve pourquoi on abandonne la résolution proposée par la commission. Apparemment que c'est, il faut dire toute sa pensée, pour recruter... (C'est cela!) apparemment, disais-je, que c'est asin de recruter... (Bruyante approbation.)

Nombre de voix. C'est le mot!

M. BAVOUX. Voilà la vérité vraie!

m. Le ministre de l'intérieur. Apparemment, disais-je, que c'est afin de recruter, en faveur de la résolution qu'on voudrait saire accepter de ce côté (la gauche), des votes qui, on le sait très-bien, n'iraient pas à la résolution si nette proposée par la commission. (C'est cela! c'est cela! — Non! non! — Agitation confuse. — M. Thiers s'élance à la tribune. — Aux voix! aux voix! — Parlez! parlez!)

M. THIRBS. J'entends de ce côté (les premiers bancs de la droite), apparemment par des amis du cabinet, ces mots:

Aux voix !... (Interruption bruyante.)

M. CHAMLES ABBATUCCI. Ce n'est pas nous qui crions: Aux voix!

M. LEPIC. Les amis du ministère veulent la vérité, toute la vérité; ils veulent un vote clair et net, et pas d'escamotage; ils veulent que le pays, qui nous jugera, nous juge en connaissance de cause.

M. THREES. Mais nous ne voulons ni violence, ni escamotage, ni dénaturation du Gouvernement; c'est pour cela que nous mettons tant de soin à nous expliquer. Vous voulez la clarté; donnez-moi quelques instants, peut-être finirai-je par la rendre complète.

Et d'abord M. le ministre de l'intérieur dit qu'on recrute les voix de tel et tel côté. Qu'il me permette de lui renvoyer le reproche et de lui dire que, dans ce moment, il fait des efforts inouïs que je ne ferais pas à sa place... (Longue hilarité. - Rumeurs sur plusieurs bancs.)

J'ai eu l'honneur de siéger autrefois sur ces bancs (les bancs ministériels), dans des moments solennels comme celui-ci, où des ordres du jour étaient proposés; je ne veux pas, Dieu m'en garde! me donner pour modèle, je ne veux pas vous donner des leçons de dignité, je veux seulement dire comment je me suis conduit en pareil cas; je venais donner mes raisons générales contre le blâme qu'on apportait; mais je n'ai jamais voulu faire ressortir ma justification ni le salut du cabinet que je défendais d'une difficulté de détail... (Rires d'approbation sur plusieurs bancs. - Réclamations nombreuses sur d'autres bancs.)

Maintenant vous nous proposez le texte de la commission; mais permettez-moi de vous poser une question : L'acceptez-(Rires bruyants. - Interruption prolongée.)

Au banc des ministres. Non, sans doute, nous ne l'acceptons pas. (Nouveaux rires.)

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Je l'accepte

comme matière de vote. Une voix. Alors il fallait demander la priorité.

MI. THERES. Je répète mon assertion, et quelle que soit la rédaction, il est d'usage que chacun n'est engagé dans un vote que par l'explication qu'il en a donnée, surtout lorsque c'est au moment du vote. (Mouvements en sens divers.)

Vous n'acceptez pas le texte de la commission. Eh bien, nous non plus, parce qu'il ne dit pas... et j'honore la commission, j'honore sa majorité, elle est composée de mes amis, j'ai toujours voté avec elle... (Légère rumeur); elle ne dit pas assez simplement, assez completement, assez radicalement que nous nous défions...

Plusieurs membres. C'est cela! c'est cela!

M. THERS... Pour les tendances alarmantes du Gouvernement, manifestées dans ces derniers temps aux revues de Satory, et prouvées par la destitution audacieuse de deux généraux. (C'est cela! - Aux voix! - Réclamations et agi-

M. COQUEBEL, de sa place. Je demande la parole!
De toutes parts. Aux voix! aux voix! — La clôture! la clôture! (M. Lanjuinais, rapporteur, se dirige vers la tribune;

M. Coquerel y monte et présente un amendement à M. le président.) M. COQUEBEL. Un mot, un mot seulement! (Non! non!

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur Coquerel, vous voulez proposer un nouvel amendement, et un autre a la priorité; c'est décide, on ne peut pas discuter deux amendements à

M. COQUEREL. Les efforts que l'on fait... (La clôture! la clôture!)

M. LE PRÉSEDENT. On demande à fermer la discussion. (Oui! oui!)

Je consulte l'Assemblée.

- Aux voix! aux voix!)

(L'Assemblée, consultée, décide que la discussion est M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Nous deman-

dons si la commission persiste dans sa proposition.

M. LANJUINAIS, rapporteur. Je demande la parole.

Quelques membres. La clôture est prononcée. M. LE PRÉSIDENT. Un rapporteur peut demander la parole après la clôture, mais lui seul.

M. LANJUNAIS, rapporteur. Messieurs, la commission a délibéré de nouveau aujourd'hui même. La même majorité s'y est prononcée dans le même sens; mais.. M. FLANDEN, membre de la commission. Je demande la

parole. M. CHAPOT. Vous ne pouvez pas l'avoir!

M. LE RAPPOMTEUR. La même majorité s'y est prononcée dans le même sens; mais j'ai été chargé de déclarer à cette tribune que la commission entendait user dans l'Assemblée du droit dont elle avait usé dans son sein.

Et, en effet, messieurs, la délibération de la commission n'a été arrêtée qu'après qu'un grand nombre de propositions différentes ont été écartées. Les unes concluaient à la défiance, l'une d'elles avait été faite par moi-même; d'autres concluaient à un ordre du jour pur et simple; d'autres ensin étaient intermédiaires. J'ai été chargé de vous déclarer que, quoique la majorité de la commission se soit réunie sur une proposition, chacun de ses membres entendait conserver la plus entière liberté dans son vote. (Exclamations. - C'est bien entendu! -Aux voix! aux voix!)

(M. Flandin se présente à la tribune, et y est accueilli par les cris répétés Aux voix! aux voix! M. le président l'invite à descendre de la tribune.)

M. FLANDEN. Mais je voudrais expliquer...

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde alors voudra expliquer.. M. FLANDEN. Me donnez-vous la parole?

M. LE PRÉSIDENT. Non! Je ne puis pas vous donner

la parole, je ne le puis pas. (M. Flandin retourne à sa place.)

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant j'ai deux demandes de scrutin dans les mains. Il va y être procédé. Ceux qui seront d'avis d'adopter la proposition de M. Sainte-Beuve mettront dans l'urne un bulletin blanc, les autres un bulletin bleu.

(Il est procédé au scrutin.)

M. LE PRÉSIDENT. Voici le résultat du dépouillement du scrutin : (Profond silence.)

L'Assemblée a adopté. Lundi, la discussion de la question relative à la contrainte

par corps. (Il est six beures un quart. L'Assemblée se sépare au milieu d'une vive agitation.)

· Ordre du jour du lundi 20 janvier.

A midi, réunion dans les bureaux.

Nomination d'une commission de quinze membres pour l'examen du projet de los relacif à la reportition d'un reliquat provenant de l'indemnité payée par le gouvernement mexicain, en vertu de la convention du 9 mars 1839

Nomination d'une commission de quinze membres pour l'examen de la proposition de M. Cordier, relative à l'examen de diverses questions qui se rattachent à l'organisation de la boucherie de Paris, à l'industrie du bétail et à la production de la viande (1443-1490).

Nomination d'une commission de quinze membres pour l'examen de la proposition de MM. Fouquier d'Hérouel et autres, relative à l'importation en France des blés étres

autres, relative à l'importation en France des blés étrangers (144)-1526).

A deux heures, seance publique.

Discussion des propositions relatives, soit à l'exercice de la contrainte par corps, contre les représentants du peuple, soit en cas de saisie de l'indemnité législative (1512-1516-1517-1518-1519-1550).

Première délibération sur le projet de loi relatif aux hô-

pitaux et hospices (1484).

Première délibération sur le projet de loi relatif aux contrats d'apprentissage (844-1495).

Première délibération sur la proposition de MM. Raulin et Benoît-Champy, relative à l'état des enfants nés en France d'étrangers qui eux-mêmes y sont nés (664-702-

Première délibération sur la proposition de MM. de Bussières, Chadenet et Monet, relative à la délimitation de la zone frontière et à la compétence de la commission mixte des travaux publics (813-832-1508). Troisième délibération sur les projets de loi relatifs à la ces-

sion au département de la marine de divers immeubles domaniaux (1415-1467).

Troisième délibération sur les projets de loi relatifs à l'assistance judiciaire (1092-1093-1367). Discussion sur la prise en considération de la proposition

de MM. Morellet, Duché et autres représentants, relative aux associations industrielles et agricoles (242-1439)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Alphonse Esquiros, relative à la formation des listes du jury (1432-1493).

Discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Morellet et autres, relative aux baux à ferme (1384-

Discussion sur la prise en considération de la proposition de M. le général Fabvier, relative à la formation d'un conseil consultatif supérieur et permanent de la guerre (1444-

Discussion sur la prise en considération de la proposition de MM. Lopes-Dubec et Favreau, relative à l'abrogation de l'art. 8 du décret du 27 avril 1848 (1391-1513).

Discussion sur la prise en considération de la proposition de MM. Colfavru et Laboulaye, tendant à supprimer les deux alinéas de l'art. 336 du Code d'instruction criminelle relatifs au résumé du président (1428-1515).

Ordre du jour des convocations du lundi 20 janvier.

Sous-commission du chemin de l'Ouest, à onze heures et demie. (Au 14° bureau.)

Le président de l'Assemblée nationale a reçu les pétitions des sieurs Jacob, à Lunel (Hérault); Guépratte, à Moulins (Allier); Moglia, à Paris; du sieur Bonnet-Demontalon, à Saint-Germain.

M. Riché a déposé une pétition de M. Jacquemard, président de la chambre des avoués, juge suppléant au tribunal civil de Vouziers (Ardennes), qui demande le maintien complet ou la suppression complète de l'hypothèque judiciaire.

Résultat du dépouillement du scrutin public sur l'ordre du jour motivé présenté par M. Sainte-Beuve. Résultat proclamé. Chiffres

> Nombre des votants. Majorité absolue... 348
> Bulletins blancs... 417 Bulletins bleus.... 278 286

(L'Assemblée a adopté.)

André.

Besse.

Nota. M. M. André (Charente), Crépu, Delavallade, Fawtier, Magnan, munis d'un congé régulier, ont néanmoins pris part au vote.

Il a été trouvé un bulletin blanc et un bulletin bleu au nom de MM. Ennery et Hébert.

ABSENTS PAR CONGÉ.

Charamaule, Chouvy, Crépu.
Delavallade, Derriey, Ducluzeau, Ducos.
De Falloux, Fawtier. Granier. D'Hautpoul (le général). De la Hitte (le général). De Lasteyrie (Ferdinand). Magnan (le général). Perdiguier. De Saint-Priest (Félix). De Tocqueville. De Villeneuve.

ABSENTS AU MOMENT DU VOTE.

Barrot (Odilon), Bauchart (Quentin), de Beaunay, Bonaparte (Pierre), Bravard-Veyrières. Champanhet, du Coëtlosquet, Conte.

Denissel, Dollfus, Dupin (Charles). Etienne.

Fremy, Fresneau. Germonière, Gigon-Labertrie, Gouin. Lamarque. Malardier, Molé.

Parisis. Rapatel (le général), Raspail (Rhône). De la Tourette. Vasseur, Vavin, Vendois, Vitet.

D'Andigné de la Châsse, Anglade, Anglès, Antony Thouret, Arago (Emmanuel), Arago (François), Arnaud (Ariége), Arnaud (Var), Aubry (Nord), Audren de Kerdrel (Ille-et-Vilaine), Audren de Kerdrel (Morhihan), Auguste Mie, Aymé

(Charles). Bac (Théodore), Bajard, de Balsac, Bancel, Bandsept, Barchou de Penhoën, Bard (Antoine), Barrault (Emile), Barre, Barthélemy (Eure-et-Loir), Barthélemy Saint-Hilaire. Baudin, Baune, Baze, de Beaumont (Gustave), Bechard, Bedeau (le général), Behaghel, Belin, de Belvèze, Benier, Benoist d'Azy (Gard), Benoît (Rhône), de Bernardi, Berryer, de Berset, Bertholon, Betting de Lancastel, Bigot, Bixio, de Blois, Bochard, Bocher, Boinvilliers, Boissié, Bonaparte (Napoléon), de Botmiliau, Bouchet de Grandmay, Bouhier de l'Ecluse, Bourzat, Bouvet (Aristide), Bouzique,

Boysset, Breymand, Brillier, Brives, de la Broise, Bruckner, Bruys (Amédée), de Bryas, Bucher de Chauvigné, Burgard.
Caillel du Tertre, Camus de la Guibourgère, Canet, Carbonau, Carrette Carrette Carbonau, Carrette Carret

Carbonau, Carnot, Cassal, de Castillon, Cavaignac (le géneral), Ceyras, Chabert, Chaix, Chambolle, Chamiot, Chanay, Changarnier, Chapot, de Charencey, Charner, Charras, Charrasin, Chauffour (Victor), Chauvin, Chavassieu, Chavoix, Cholat, Choque, Chovelon, Clavier, Clément (Auguste), de Coislin, Colfavru, Collas, Collas de Lamotte, Combarel, de Levral, Combier, Constans-Tournier motte, Combarel de Leyval, Combier, Constans-Tournier, Coralli, de Corcelle, Cordier (Calvados), Corne, du Couëdic, Crémieux, Crépu, Crestin (Léon), Creton, Cunin-Gridaine Curnier daine, Curnier.

Daguilhon, Dahirel, Dain, Dalbis du Salze, Dambray, de Dampierre, Defontaine, Delavallade, Delbetz, Delbrel, Delebecque, Delessert, Demante, Demarest, Denayrouse, Depasse, Deseze, Desmars, Desmousseaux de Givré, Detours, Didier (Henri), Dieuleveult, de Douhet, Doutre, Druet Desvaux, Dubignon, Dubois (Amable), Duché, Ducoux, Dufaure, Dufougerais, Dufournel, Dufraisse, Dulac, Duparc, Dupont (de Bussac), Dupont-Delporte, Duprat (Pascal), Duputz, Durand-Savoyat, Durieu (Paulin), Dussoubs (Gaston), Duvergier de

Emile Péan, de l'Espinasse, Esquiros, Estancelin, D'Etchegoyen. Eugène Sue, Evain.

Failly, Farconet, Faure (Hautes-Alpes), Faure (Rhône), Favand, Favre (Jules), Favreau, Fawtier, Fayolle (Creuse), Ferré des Ferris, de Flotte, Fond, Forel, Fornier de Saint-Lary, Fourgassié-Vidal, Francisque Bouvet, Frichon

Gain, Gambon, Gasselin (de Fresnay), Gastier, Gavarret, Gérard (Bas-Rhin), Gérard (Oise), Gicqueau, Gilland, Gindriez, de Girard (Gustave), de Girardin (Emile), Girot-Pouzol, Gleizal, de Grandville, de Grasset, Grelier-Dufougeroux, Greppo, de Greslan, Grevy, Grillon, Gros, Guilgot, Guillier de la Tousche, Guisard, Guiter.

D'Havrincourt, Hennequin, Hernoux, d'Hespel, Hochstuhl, Hovyn de Tranchère, Huguenin.

Jaffard, Jehl, Joigneaux, Jollivet, Joly, Joret, Jouannet,

Journu, Juéry, Jusseraud.

De Keranslech, de Keridec, Kestner, Kolb-Bernard. Labordère, Laboulaye, de Laboulie, Labrousse, de La-bruguière, La Jlaudure, Lafayette (Oscar), Lafon, de Lafosse, Lagarde, Lagrange (Charles), Laidet (le général), Laimé, Lainé (l'amiral), Lamennais, de Lamoricière (le général), Lanjuinais, de Larcy, Lasteyras, de Lasteyrie (Jules) Latrade, Laureau, Laurenceau, Laurent (Ardèche), Lauriston (le général), de Laussat, Lavergne, Le Crom, Lefavrais, Lefebvre du Grosriez, Le Flo (le général), Lefranc (Pierre), Lefranc (Victor), Léo de Laborde, Leroux (Jules), de Lescours, de Lespinay, Lherbette, de Limairac, Loiset, Lopès-Dubec, de Luppé.

Madesclaire, Madet (Charles), Madier-Montjau, (aîné), Maigne, de Maleville, Mareau (Théodore), Maréchal, Martin (Alexandre), Martin de Villers, Mathé (Félix), Mathieu, Mauguin, Mége, de Melun (Ille-et-Vilaine), de Melun (Nord), Mérentié, Michel (de Bourges), Michot-Boutet, Millotte, Miot, Mispoulet, Monet, Monnier (Haute-Loire), Monnier (Morbihan), Montagut, de Montebello (Napoléon), de Montigny, Moreau (Creuse), Morellet, de Mornay, Moulin, Muhlenbeck, Murat-Sistrières.

Nadaud (Martin), Nettement (Alfred), de Neuville, Noël Parfait, Normant des Salles.

D'Olivier.

Paillet, de Panat, Pécoul, Pelletier, Pénières, Perrinon, Pidoux, Pierre Leroux, de Pioger, Piscatory, Pons-Tande, Postel, Poujoulat, Pradié, Prudhomme.

Postel, Poujoulat, Pradié, Prudhomme.

De Querhoënt, Quinct (Edgar).

Racouchot, Radoult de Lafosse (le général), Rantian, Raudot, de Rémusat, Renaud, Repellin, de Rességuier, Rey (Drôme), Rey (le général), Reymond, de Riancey (Henri), Richard (Cantal), Richardet, Richier, Rigal, Rioust de Largentaye, de la Rochejaquelein, de la Rochette, Rochut, Roger (du Nord), Rollinat, Ronjat, de Roquefeuil, de Roquette, Roselli-Mollet, des Rotours de Chaulieu, Rouaix, Rouët, Rouget-Lafosse, Rouillé (Emile), Roussel (Lozère), Roussel (Yonne), Roux-Carbonnel, Rullière (le général).

Sage, Sain, Sainte-Beuve, Saint-Ferréol, de Saint-Georges, Saint-Marc Rigaudie, de Saint-Priest (le général), Saint-Romme, Salmon (Meurthe), Salvat, Sartin, Sautayra,

Saint-Marc Rigaudie, de Saint-Priest (le general), Saint-Romme, Salmon (Meurthe), Salvat, Sartin, Sautayra, Sauvaire-Barthélemy, Savatier-Laroche, Savoye, Schælcher, de Seré (Henri), de Sesmaisons, Sevaistre, Signard, Sommier, Soubies, Soult de Dalmatie, de Staplande, Subervie (le général), de Surville, Symphor-Vaudoré.

De Talhouet, Tamisier, Tartas (le général), Teilhard-Latérisse, Ternaux (Mortimer), Terrier, Testelin, Thiers,

De Talhouet, Tamisier, Tartas (le général), Teilhard-Latérisse, Ternaux (Mortimer), Terrier, Testelin, Thiers, Thomine-Desmasures, Thuriot de la Rosière, de Tinguy, de Tréveneuc, Tripier de Lozé.

Vacheresse, Valentin, de Vattmesnil, de Vaujuas, de Vergeron, Vernhette (Amédée) [Hérault], Vernhette (Maurice) [Aveyron], Verninac, Versigny, Vesin, Victor Hugo, Vidal, Vignes, Viguier, de Vogué.

Westercamp.

Yvan.

Yvan.

CONTRE.

Abbatucci (Charles) [Corse], Abbatucci (Loiret), Achard (le général), d'Adelswærd, d'Albert de Luynes, Alengry, Allier, Ancel, André (Charente), Arbey, Arène, Arrighi de Padoue (le général), Aubergé, d'Aubermesnil, Aubertin, Aubry (Vosges), de Bar (le général), Baraguey d'Hilliers (le général), de Barbançois, Barbaroux, Baroche, Barrillon, Barrot (Ferdinand), Bavoux (Evariste), de Beaumont (Somme), Belliard, Benoît-Champy, Berard, Berger, Bertrand (Jean) [Marne], Bertrand (Yonne), Beugnot, Bidault, Bigrel, Bineau, Bissette, Blavoyer, Bonaparte (Antoine), Bonaparte (Louis-Lucien), Bourbousson, Bourdon, Bouvattier, Bréhier, Briffault, de Broglie, Buffet, de Bussières.

Callet, de Cambacérès, Carteret, de Casabianca, Casimir Périer, de Caulaincourt, Cazalès, Cécille (le vice-amiral), Cesbron-Lavau, Chadenet, Chaper, Charlemagne, Chassaigne, de Chasseloup-Laubat (le général), de Chasseloup-Laubat (Prosper), Chauchard, Chazaud, de Chazelles, Chégaray, Allier, Ancel, André (Charente), Arbey, Arène, Arrighi de

bat (Prosper), Chauchard, Chazaud, de Chazelles, Chégaray, Clary, Combes, Coquerel, de Crouseilhes, Curial, de Cuver-

Dabeaux, Darblay, Dariste, Daru, David (Ferdinand), Debès (Ferdinand), Debrotonne, Defontenay, Defourment, Dela-jus, Delavau, Demesmay, Denis, Denjoy, Descat, Desjobert, Desmaroux, de la Devansaye, de Dompierre-d'Hornoy, Douay, Douesnel, Drouyn-de-Lhuys, Dufour, Dumas, Dupetit-Thouars (l'amiral), Dupré, Duquenne.

Eschassériaux, Etcheverry. Eschasseriaux, Etcheverry.
Fabvier (le général), Farran, Faucher (Léon), de Faultrier, Favre (Ferdinand), Febvrel, Flandin, de Flavigny, Foblant, Fortoul, Fould (Achille), Fouquier d'Hérouel, Fournier, Fourtanier, Francoville, Frechon.
Garnon, Gasc, Gaslonde, Gavini, Gérard (Léon) [Loir-et-Cher], Gérard (Meurthe), de Girardin (Ernest), Giraud (Augustin) Godelle, Lo Correct de Gouland, de Goulbet, de

gustin), Godelle, Le Gorrec, de Goulard, de Goulhot de Saint-Germain, Gourgaud (le général), de Grammont, de Grammont (le général), de la Grange (Gironde), Grimault, de Grouchy (le général).

De Heeckeren, Hennecart, Hennessy, d'Hérambault, Heurtier, d'Houdetot, Houël, Hubert-Delisle, d'Hunolstein, Huot, Husson (le général).

Janvier, Jouy, Junyen.

De Kératry, de Kermarec. De Laborde, Lacave, Lacaze, Lacrosse, de Laderde, Lagrange (Gers), de Lagrene, de Lamerte. De Laborde, Lacave, Lacaze, Lacrosse, de Laderon, doucette, de Lagrange (Gers), de Lagrené, de Langlais, Larabit, de Lariboisière, Larrabure, (Louis), Lebreton (le général), Le Comte (Eugene, Le Conte (Louis) [Côtes-du-Nord], Lefebyre-burule, Le Conte (Louis) [Côtes-du-Nord], Lefebyre-burule, Lemulier, Lepeletier d'Aunay, Lepic, Lequien, Lemile, Leroy-Beaulieu, de Lespérut, Lestiboudois, Lewiseur, Le Verrier, Levet, Louvet, Loyer, Magnan (le général), Maissiat, Malbois, Mane, Marchant, Marrast (François), Martel, Marchant, Marrast (François), Martel, Machant, Marrast (François), Martel, Marchant, Marchant, Marrast (François), Martel, Maxèr-Launay, de

nuel, Marchant, Marrast (Flancois), Martel, Madet, Mathieu de la Redorte, Maure, Maze-Launa, de rode, Michaut (Meurthe), Migeon, Mimerel, de Marthelon (le général), Moreau (Seine, M. det, Mathieu de de rode, Migeon, Mimerel, de de rode, Michaut (Meurthe), Migeon, Mimerel, de de bert, Montholon (le général), Moreau (Seine), Morin, de Morin, de Mortemart, de la Mouchy, de Moustier, Murat (Lucien).

De Nagle, Ney (Edgar), Noblet, Noël (de Cherbour, De Parieu, Pascal (Frédéric), Passy, Paulin Gillon, De Parieu, Pascal (Frédéric), Passy, Paulin Gillon, Payer, Pelet (le général), de Persigny, Pervinque, Peupin, Pigeon, Piquet, de Plancy (Aube), de Plancy (Gallon, Pongérard, Porion, Pougeard, Proa.

Peupin, Pigeon, Piquet, de Fiancy (Aube), de Plancy (Que), De Plichon, Pongérard, Porion, Pougeard, Proa.

De Rancé, Randoing, Rateau, Raulin, de Ravinel, gnaud de Saint-Jean-d'Angely (le général), Remilly, nouard, Resal, Reybaud (Louis), Riché, Rodat, Roge.

De Saint-Germain (Hervé), de Salis, Salmon Me de Ségur d'Aguesseau, Seydoux, Simeon, Simonot, S Soullié, Suchet d'Albufera.

Talon, Taschereau, Thieullen, Tirlet, Tixier, Toupet Vignes, Toupot de Béveaux, de Tracy, Tron, Turpin, Valette, de Vandeul, Vast-Vimeux (le général), de Vandeux, de Vendeuvre, Viard, Vieillard. Wartel-Deretz, de Wendel, Wolowski.

M. Bravard-Veyrières, qui depuis plusieurs jours demandé un congé qu'il a obtenu, était venu, quoique s frant, à la séance; mais il a été forcé de se retirer apres discours du général Cavaignac.

- MM. Bertrand (de la Marne), Germonière, du Coëlle quet, déclarent que c'est volontairement qu'ils se sont à stenus de voter sur l'amendement de M. Sainte-Beure.

Errata. — Séance du 17 janvier 1851, Moniteur du R. dans le discours de M. Changarnier, au lieu de les andes de tradition. Lisez des traditions de la monarchie de tradition, lisez: des traditions; de lieu de : les démagogues qui se désignent, lisez : qui se de

Meme seance, discours de M. Thiers, page 183, ang. dernière ligne de la 3° colonne, au lieu de : les gens disont de la désiance, lisez : les gens sages.

ADDITION A LA SÉANCE DU JEUDI 16 JANVIER.

Rapport fait par M. Eschassériaux, au nom de la quinsit commission des intéréts locaux et départementaux (1) le projet de loi tendant à autoriser la ville de Saintes (Ch. rente-Inférieure) à contracter un emprunt et à s'impos extraordinairement.

Messieurs, la ville de Saintes (Charente-Inférieure) al projet de faire construire un édifice qui puisse, d'après se aménagements, servir en même temps de bourse pour la opérations commerciales, et de salle de spectacle.

Le devis de cette construction s'élève à 79,000 fr. la ressources affectées au payement de la dépense se composent: 1° du prix de vente d'un terrain estimé 7,600 fr.; 2° du prix de vente des matériaux provenant de la demolité de la deponse de la demolité lition d'une halle peu solide, que le commerce ne fréquent pas, sur l'emplacement de laquelle doit s'élever cet édific. prix évalué à 12,000 fr.; 3° et enfin, du produit d'un exprunt de 60,000 fr.; total, 79,000 fr., somme égale a montant du devis.

La ville de Saintes avait d'abord projeté d'amortir l'aprunt sur ses revenus ordinaires; le taux d'intérêt était fin à 4 p. 0/0. Des actions de 250 fr. devaient être émiss s remboursées, avec primes, en vingt années, au moyen & quinze séries déterminées par le sort. Le premier ting aurait eu lieu quatre ans après le versement intégral de actions dans la caisse de la commune.

La portion des produits de l'octroi devant résulter de la présence des chevaux du dépôt d'étalons et de la cavalere de la garnison, évaluée à une somme annuelle de plus de 10,000 fr., était spécialement affectée à l'amortissement de cet emprunt. Outre ces ressources nouvelles, l'execut moyen des recettes sur les dépenses ordinaires municipales qui est, depuis plusieurs années, de 21,535 fr., devant trouver à peu près disponible dans un avenir peu éloigne la ville paraissait en mesure de faire face à ces nouveau engagements, sans avoir recours à une imposition exinor

Le comité de l'intérieur du conseil d'Etat, saisi de l'en men du projet de loi tendant à approuver des proposition municipales, puisa ses premières objections dans le chilir de 333,164 fr., qui lui fut indiqué à tort, par son raporteur, comme le total des dettes de la ville, y compris construction du décât de la ville, y compris de la ville de la construction du dépôt d'étalons, mais dont il aurait dur trancher une somme de 107,387 fr. 60 c. de dépenses de faites et coldina une de normal de la vine, pormis de faites et soldées sur les quatre exercices précédents. Parus de cette fausse donnée, le comité fit observer qu'un passif las considerable ne permettait pas d'autoriser sans imprudent de nouvelles dettes; que, d'ailleurs, le système des principals plusieurs fois repoussé par le conseil d'Etat et par l'Asserblee, ne pouvait être admire de l'estat et par l'Asserblee, ne pouvait être admire de l'estat et par l'Asserblee, ne pouvait être admire de l'estat et par l'Asserblee, ne pouvait être admire de l'estat et par l'Asserblee de l'estat et par l'est blee, ne pouvait être admis; que le remboursement de l'e prunt à un si long terme avait l'inconvenient d'augment sensiblement le chiffre des intérets; que les ressources fectées à ce remboursement avaient un caractère trop et tuel, et qu'en conséquence il n'y avait pas lieu d'adopte

le projet.

Le conseil municipal de Saintes, auquel l'avis du communiqué, modifia ses propositions dans le sens des observations qui précèdent. Le système dans le sens des observations qui précèdent. Le système de l'avis de l' 

Appelé à se prononcer de nouveau sur le projet modifié, le comité de l'intérieur du conseil d'Etat a cravour persister dans com de 6,220 fr. environ. voir persister dans son premier avis, par ces seuls most formulés du reste d'annulés d'annulés du reste d'annulés d' formulés du reste d'une manière très-brève, que les tradu remboursement lui paraisse très-brève, que les traductions de la company de la compa du remboursement lui paraissaient trop éloignés, et que les serait pas prudent d'autories. serait pas prudent d'autoriser, dès à présent, une imposi qui ne devait être percue qu'en la présent, une imposi-

qui ne devait être perçue qu'en 1859.

Ces considérations ont attiré l'attention de voire mission: elle a dû, pour en apprécier la portée, un compte exact de la situation des finances de la ville saintes au 1<sup>ee</sup> janvier 1851, et de ses ressources

(1) Cette commission est composée de MM. de Ravinel, Februariaux, Anglès, Thieullen, Bourdon (Mathieu), Behaghtl, Friaux, Blavoyer, Malbois, des Rotours de Chauiteu, Duponi, général Vast-Vimcux, Goulhot de Saint-Germain, de Lafosse, Voir le 2° Supplement.